

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, October 5, 2023

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 9:15 a.m. [ET] to consider Bill S-234, An Act to amend the Canadian Environmental Protection Act, 1999 (final disposal of plastic waste).

**Senator Rosa Galvez** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** My name is Rosa Galvez. I am a senator from Quebec and the chair of this committee.

I would like to begin with a quick reminder. Before asking and answering questions, I ask members and witnesses to refrain from leaning in too close to the microphone or remove your earpiece when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room.

I will now ask my fellow committee members to introduce themselves.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** I am Senator Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

**Senator White:** Senator Judy White, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

**Senator Verner:** I am Senator Josée Verner from Quebec.

**Senator Massicotte:** I am Paul Massicotte, and I represent De Lanaudière, Quebec.

[*English*]

**Senator Anderson:** Margaret Dawn Anderson, Northwest Territories.

**Senator Wells:** David Wells, Newfoundland and Labrador.

**Senator Arnot:** David Arnot, Saskatchewan.

**The Chair:** I welcome all of you and the viewers across the country who are watching our proceedings.

Senator Clement Gignac from Quebec has just joined us.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 5 octobre 2023

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-234, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (élimination définitive des déchets plastiques).

**La Sénatrice Rosa Galvez** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis sénatrice du Québec et présidente de ce comité.

J'aimerais commencer par faire un petit rappel. Avant de poser des questions et d'y répondre, je demande aux membres du comité et aux témoins de ne pas se pencher trop près du microphone et de ne pas retirer leur oreillette. Nous éviterons ainsi tout retour de son qui pourrait avoir un effet négatif sur le personnel du comité dans la salle.

Je vais maintenant demander à mes collègues du comité de bien vouloir se présenter.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Sénatrice Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice White :** Sénatrice Judy White, Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

**La sénatrice Verner :** Josée Verner, du Québec.

**Le sénateur Massicotte :** Paul Massicotte, de Lanaudière, au Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Anderson :** Margaret Dawn Anderson, Territoires du Nord-Ouest.

**Le sénateur Wells :** David Wells, Terre-Neuve-et-Labrador.

**Le sénateur Arnot :** David Arnot, Saskatchewan.

**La présidente :** Bienvenue à vous tous et aux personnes de partout au pays qui nous regardent.

Le sénateur Clément Gignac, du Québec, vient de nous rejoindre.

Today, the committee continues its examination of Bill S-234, An Act to amend the Canadian Environmental Protection Act, 1999 (final disposal of plastic waste). Today, we have just one panel.

[*Translation*]

From Environment and Climate Change Canada, we have joining us Heather McCready, Director General, Legislative and Regulatory Affairs; Dany Drouin, Director General, Plastics and Waste Management Directorate; Tanya Smyth-Monteiro, Manager, Waste Programs; and Hannah Rogers, Director General, Environmental Enforcement. From Indigenous Services Canada, we have Tonina Simeone, Senior Director, Environment Directorate, Lands and Environmental Management Branch. Welcome everyone, and thank you for being with us. Five minutes are reserved for each organization's opening remarks. The floor is yours.

**Dany Drouin, Director General, Plastics and Waste Management Directorate, Environment and Climate Change Canada:** Good morning. I will be giving our group's five-minute opening remarks. We would be happy to answer your questions afterwards.

My name is Dany Drouin, and I am the Director General of the Plastics and Waste Management Directorate. I am accompanied by my colleagues Heather McCready, Director General of the Legislative and Regulatory Affairs Directorate; Hannah Rogers, Director General of the Environmental Enforcement Directorate; and Tanya Smyth-Monteiro, Manager, Waste Programs. We are all from Environment and Climate Change Canada, or ECCC. I am also joined by Tonina Simeone, Senior Director, Environment Directorate, Lands and Environmental Management Branch, from Indigenous Services Canada.

[*English*]

Thank you for the invitation to participate in your study of Bill S-234. As you are aware, Bill S-234 follows its predecessor, Bill C-204 from the last Parliament. Some of the remarks made by officials during the study of that bill remain relevant, and I will share those again for this study. I will also provide you with information on recent initiatives of relevance to this bill.

[*Translation*]

I would like to start by providing an overview of the controls currently in place in Canada relevant to plastic waste.

Le comité poursuit aujourd'hui son étude du projet de loi S-234 : Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (élimination définitive de déchets plastiques). Nous n'avons aujourd'hui qu'un groupe de témoins.

[*Français*]

D'Environnement et Changement climatique Canada, nous recevons Heather McCready, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Dany Drouin, directeur général, Direction de la gestion des plastiques et des déchets, Tanya Smyth-Monteiro, gestionnaire, Programme des déchets, et Hannah Rogers, directrice générale, Application de la loi en environnement. De Services aux Autochtones Canada, nous accueillons Tonina Simeone, directrice principale, Direction de l'environnement, Direction générale de la gestion des terres et de l'environnement. Je vous souhaite à tous la bienvenue. Je vous remercie d'avoir accepté l'invitation de notre comité. Vous avez cinq minutes chacun pour vos remarques préliminaires. La parole est à vous.

**Dany Drouin, directeur général, Direction de la gestion des plastiques et des déchets, Environnement et Changement climatique Canada :** Bonjour, tout le monde. Je vais faire les remarques de cinq minutes pour le groupe. Par la suite, nous pourrions répondre à vos questions.

Je m'appelle Dany Drouin et je suis directeur général de la Direction de la gestion des plastiques et des déchets. Je suis accompagné de mes collègues Heather McCready, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Hannah Rogers, directrice générale, Application de la loi en environnement, et Tanya Smyth-Monteiro, gestionnaire, Programme des déchets. Nous sommes tous d'Environnement et Changement climatique Canada. Je suis également accompagné de Tonina Simeone, directrice principale, Direction de l'environnement, Direction générale de la gestion des terres et de l'environnement, Services aux Autochtones Canada.

[*Traduction*]

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à votre étude du projet de loi S-234. Comme vous le savez, il fait suite à son prédécesseur — le projet de loi C-204 — de la dernière législature. Certaines des observations faites par les fonctionnaires au cours de l'étude de ce projet de loi demeurent pertinentes et je vous les communiquerai à nouveau dans le cadre de cette étude. Je vous fournirai également des renseignements sur les initiatives récentes qui se rapportent au projet de loi.

[*Français*]

J'aimerais commencer par donner un aperçu des contrôles actuellement en place au Canada en ce qui concerne les déchets plastiques.

[English]

A key element of Canada's domestic actions stems from our obligations to control the trans-boundary movement of most plastic waste and to work with the international community to ensure that our exports do not lead to pollution abroad.

For over three decades, the Government of Canada has had strict regulatory controls to ensure that trans-boundary movements of hazardous waste and hazardous recyclable materials are managed in a way that protects the environment and human health. This regime includes the Canadian Environmental Protection Act, which provides a range of tools to manage waste. It ensures that the international movement of wastes controlled under Part 7, Division 8 of the act cannot take place unless the minister is notified and a permit is issued for international exports.

The Cross-border Movement of Hazardous Waste and Hazardous Recyclable Material Regulations — I'll refer to it as cross-border regulations thereafter — set out requirements for international and interprovincial movements of hazardous waste and hazardous recyclable materials. These regulations implement Canada's international obligations, including those under the Basel Convention.

[Translation]

These regulations control the export of any waste covered by the Basel Convention when exported to a Basel party. They also control the export of waste that is defined as hazardous, or waste prohibited by the importing country even if the waste is not defined as hazardous in Canada.

A cornerstone of the convention, the Canadian Environmental Protection Act, or CEPA, and the regulations is to seek the consent of importing and transit countries for any export of these wastes from Canada before an export permit is issued.

[English]

In providing their consent, the importing and/or transit countries confirm that these wastes will be managed in an environmentally sound manner.

On December 29, 2020, Canada accepted the plastic waste amendments adopted under the convention. These amendments strengthen controls on the trans-boundary movement of certain non-hazardous, non-recyclable plastic wastes, such as mixed or contaminated plastic or certain resins like polyvinyl chloride, or PVC. The concrete result of this acceptance is that since January 1, 2021, an export permit is required for the export of plastic waste subject to the convention from Canada to a Basel

[Traduction]

Un élément clé des mesures nationales du Canada découle de nos obligations de contrôler les mouvements transfrontaliers de la plupart des déchets plastiques et de travailler avec la communauté internationale pour s'assurer que nos exportations ne créent pas de pollution à l'étranger.

Depuis plus de trois décennies, le gouvernement du Canada effectue des contrôles réglementaires stricts pour s'assurer que les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses sont gérés de manière à protéger l'environnement et la santé humaine. Ce régime comprend la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui fournit un éventail d'outils de gestion des déchets. Il veille à empêcher l'exportation des déchets contrôlés en vertu de la section 8 de la partie 7 de la Loi à moins que le ministre soit avisé et qu'un permis soit délivré pour une exportation vers l'étranger.

Le Règlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses, que j'appellerai le Règlement transfrontalier, établit les exigences relatives aux mouvements internationaux et interprovinciaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses. Ce règlement met en œuvre les obligations internationales du Canada, y compris celles découlant de la Convention de Bâle.

[Français]

Ce règlement contrôle l'exportation de tout déchet visé par la Convention de Bâle lorsqu'il est exporté vers un État membre de la Convention de Bâle. Il contrôle également l'exportation de déchets qui sont définis comme dangereux ou interdits par le pays importateur, même si les déchets ne sont pas définis comme dangereux au Canada.

L'une des pierres angulaires de la convention, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) et du règlement est d'obtenir le consentement des pays importateurs et de transit pour toute exportation des déchets du Canada avant qu'un permis d'exportation ne soit délivré.

[Traduction]

En donnant leur consentement, les pays importateurs ou de transit confirment que ces déchets seront traités dans le respect de l'environnement.

Le 29 décembre 2020, le Canada a accepté les amendements sur les déchets plastiques adoptés en vertu de la convention. Ceux-ci renforcent les contrôles sur les mouvements transfrontaliers de certains déchets plastiques non dangereux et non recyclables, comme les déchets plastiques mélangés ou contaminés ou certaines résines, par exemple le polychlorure de vinyle, ou PVC. Le résultat concret de cette acceptation est que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un permis est requis pour exporter les

party. This requirement applies to exports destined for recycling or final disposal alike. This is a concrete and effective mechanism to ensure that exports of plastic waste covered by the convention are only allowed if the consent of the importing country has been obtained and a permit has been issued.

[*Translation*]

Work to improve the regime for the transboundary movement of waste continues. Just last Saturday, the Honourable Steven Guilbeault, Minister of Environment and Climate Change, published proposed amendments to the regulations.

In addition to improving controls of transboundary movements of waste electrical and electronic equipment, the proposed amendments would align with the requirements of the Basel ban amendment.

[*English*]

The ban amendment prohibits exports of hazardous wastes and hazardous recyclable materials from member states of the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, like Canada, to developing countries. These changes would place Canada in a position to ratify the Basel ban amendment to the Basel Convention. Practically speaking, this would mean that exports of hazardous waste, including plastic hazardous waste, would be banned to non-OECD jurisdiction.

Exports from Canada of non-hazardous plastics controlled under the convention destined to another Basel party would continue to be allowed only when the consent of the importing country is received and a permit is obtained.

[*Translation*]

The proposed amendments also include changes to ensure greater clarity of the regulatory requirements and improve implementation.

Specifically, the proposed amendments clarify that any person that is exporting hazardous waste or hazardous recyclable material has a permit prior to the start of any movement of these wastes and materials for export.

[*English*]

The proposed amendments also modify the definition of hazardous waste to allow for the assessment of whether something is a waste using certain characteristics, as opposed to entirely relying on whether something is to be disposed of using

déchets plastiques visés par la convention du Canada vers un pays partie à cette convention. Cette exigence s'applique autant aux exportations destinées au recyclage qu'à ceux destinés à l'élimination finale. Il s'agit d'un mécanisme concret et efficace qui garantit que l'exportation des déchets plastiques couverts par la convention n'est autorisée que si le pays importateur a donné son consentement et qu'un permis a été obtenu.

[*Français*]

Les travaux visant à améliorer le régime des mouvements transfrontaliers de déchets se poursuivent. Juste samedi dernier, l'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, a publié des modifications au règlement.

En plus d'améliorer les contrôles des mouvements transfrontaliers de déchets d'équipements électriques et électroniques, les modifications proposées seraient harmonisées avec les exigences de l'amendement d'interdiction de Bâle.

[*Traduction*]

Cet amendement d'interdiction vise les exportations de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses d'un État membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, comme le Canada, ou de l'Union européenne, vers des pays en développement. Ces modifications placeraient le Canada dans une position favorable pour ratifier l'amendement d'interdiction de la Convention de Bâle. En pratique, cela signifie que l'on interdirait les exportations de déchets dangereux — y compris de déchets plastiques dangereux — vers les pays non membres de l'OCDE.

Les exportations canadiennes de plastiques non dangereux contrôlés en vertu de la Convention de Bâle à destination d'un autre pays partie à cette convention seraient encore autorisées si le pays importateur a donné son consentement et qu'un permis a été obtenu.

[*Français*]

Les modifications proposées comprennent également des changements visant à assurer une plus grande clarté des exigences réglementaires et à améliorer la mise en œuvre du règlement.

Plus précisément, les modifications proposées exigent que toute personne qui exporte des déchets dangereux ou des matières recyclables dangereuses ait un permis avant le début de tout mouvement de déchets et matières destinés à l'exportation.

[*Traduction*]

Les amendements proposés modifient également la définition de ce qui constitue un déchet dangereux pour permettre d'évaluer si un article est un déchet en se fondant sur certaines caractéristiques, au lieu de se fier entièrement au fait que

specified operations. These proposed changes would strengthen the implementation of the regulations, and we trust this will help tackle the issue of illicit export of waste, which is a real issue.

[Translation]

Stakeholders, interested parties and Canadians are invited to review the proposed amendments and provide feedback before November 29, 2023, and we would encourage them to do so. The government plans to publish the final amendments in summer 2024.

In closing, I thank you again for inviting my colleagues and I to speak with you today. We are happy to answer questions you have related to your study of Bill S-234. Thank you.

**The Chair:** Does any other witness have opening remarks? No. Honourable senators, since we have just one panel of witnesses and they have kindly agreed to stay longer to answer all of our questions, we will have more than the scheduled hour with them. By all means, ask any questions you have. We will start with four minutes per senator.

**Senator Miville-Dechêne:** I have a straightforward question for you, since you didn't say one word about the bill we are studying. What do you think of it? Could it help address what seems to be a rather complex situation? You talked about all kinds of complex amendments further to the ratification of the Basel convention. However, I don't think you said that Canada had signed off on the amendment on the disposal of waste destined for final disposal, indestructible waste.

Does your department see Senator Carignan's bill as a good thing?

**Mr. Drouin:** Thank you for that excellent question. I'll start by saying that the amendment Minister Guilbeault published last Saturday will make it possible for Canada to ratify an amendment to ban hazardous waste exports to developing countries, including hazardous recyclable waste. As far as the department's position is concerned—

**Senator Miville-Dechêne:** Does that include indestructible plastic waste?

**Mr. Drouin:** It covers all waste deemed hazardous, whether it's hazardous and recyclable or just hazardous.

**Senator Miville-Dechêne:** That's not my question. Does it include indestructible waste? Unrecyclable waste, period?

quelque chose doit être éliminé au moyen de l'une des opérations indiquées. Les amendements proposés renforceraient la mise en œuvre du Règlement et nous espérons qu'ils permettraient de résoudre le problème de l'exportation illicite de déchets.

[Français]

Les intervenants, les parties intéressées et la population canadienne sont invités à examiner les modifications proposées et à fournir leurs commentaires avant le 29 novembre 2023; nous les encourageons à le faire. Le gouvernement prévoit de publier les modifications définitives à l'été 2024.

En terminant, je vous remercie encore une fois d'avoir invité mes collègues et moi à prendre la parole aujourd'hui. Nous serons heureux de répondre à vos questions concernant votre étude du projet de loi S-234. Merci.

**La présidente :** Est-ce qu'un autre témoin a des remarques liminaires à faire? Non. Chers collègues, puisque nous avons un seul groupe de témoins et que nos témoins ont gentiment accepté de rester pour répondre à toutes nos questions, nous allons dépasser l'heure prévue avec ce groupe. Ne vous gênez pas pour poser toutes vos questions. Nous allons commencer par quatre minutes par personne.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** J'ai une question très simple pour vous, parce que vous n'avez pas dit un mot sur le projet de loi que nous étudions : qu'en pensez-vous? Est-ce que c'est un projet de loi qui pourrait aider la situation, qui semble assez complexe? Vous nous avez parlé de toutes sortes de changements assez complexes qui suivent la ratification de la Convention de Bâle, mais vous ne semblez pas avoir dit que le Canada avait signé l'amendement sur l'élimination de déchets à élimination définitive, les déchets indestructibles.

Est-ce que le projet de loi proposé par le sénateur Carignan est considéré favorablement par vous et votre ministère?

**M. Drouin :** Je vous remercie pour votre excellente question. En introduction, disons que la modification que le ministre Guilbeault a déposée samedi dernier permettra au Canada de ratifier un amendement qui va interdire l'exportation de déchets dangereux dans les pays en développement, y compris les déchets recyclables dangereux. Par rapport à la position du ministère...

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Cela inclut-il les déchets plastiques indestructibles?

**M. Drouin :** Cela inclut tous les déchets considérés comme dangereux, qu'ils soient considérés comme recyclables et dangereux ou dangereux tout court.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Ce n'est pas ma question. Indestructibles? Non recyclables, point?

**Mr. Drouin:** What is not recyclable is actually covered by the plastic waste amendments. Hazardous unrecyclable waste will be covered by the Basel ban amendment.

**Senator Miville-Dechêne:** Let's turn back to the bill.

**Mr. Drouin:** As far as the bill is concerned, I was asked to describe the measures in place and the way that the system currently works. The government has not yet adopted a position on Bill S-234. That position will take shape as we make our way through this process. Certainly, the government will take into account the findings of your study as well as the views of stakeholders.

Unfortunately, I'm not here to speak to the bill. I'm here to tell you how the system currently works.

**Senator Miville-Dechêne:** Just so I'm clear, would the current system prevent the situation that was the focus of a report and investigation by "The Fifth Estate" and "Enquête"? Here's a quote:

[English]

The federal government has privately sanctioned several Canadian recycling companies for shipping illegal, unsorted household trash to developing countries, but is keeping the list of names of those caught violating environmental and international laws secret from the public.

[Translation]

That was taken from a 2022 article on the story. It's not known who the violators were, but they exported materials mixed with waste. Is it still possible to export plastic mixed with paper waste? Is this practice sanctioned by the government? I'm talking about shipping our waste to poor countries, which are then stuck with it.

**Mr. Drouin:** The issue you're talking about has to do with illegal waste exports.

**Senator Miville-Dechêne:** But you sanctioned them, did you not?

**Mr. Drouin:** What we realized is that a certain number of exporters mislabel what is in their containers. An exporter could report to ECCC that the plastic is compliant and the importing country can indicate that it wants the merchandise. However, the shipment may not contain the type of plastic that is listed on the permit application. We know that happens, and regulatory amendments to remedy those types of situations were proposed.

**M. Drouin :** En fait, ce qui est non recyclable est couvert par les amendements sur les plastiques. S'ils sont non recyclables et dangereux, ils seront couverts par l'amendement d'interdiction de Bâle.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Revenons au projet de loi.

**M. Drouin :** Pour ce qui est du projet de loi, on m'a demandé de venir expliquer les mesures en place et de dire comment le système fonctionne à l'heure actuelle. Le gouvernement n'a pas encore de position sur le projet de loi S-234. Cette position va se développer à travers le processus dans lequel nous sommes actuellement. Le gouvernement va aussi très certainement considérer les résultats de votre étude, de même que les vues des intervenants.

Malheureusement, je ne suis pas ici pour parler du projet de loi, mais pour vous dire comment le système fonctionne à l'heure actuelle.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Pour que je comprenne mieux, est-ce que, avec le système en place, on aurait évité ce qui s'est produit et qui a été dénoncé dans les reportages des émissions *Enquête* et *The Fifth Estate*? Je vais citer en anglais :

[Traduction]

Le gouvernement fédéral a sanctionné en privé plusieurs entreprises de recyclage canadiennes pour avoir expédié des déchets ménagers illicites et non triés vers des pays en développement, mais il n'a pas divulgué publiquement la liste des entreprises reconnues coupables d'avoir enfreint les lois environnementales et internationales.

[Français]

On a fait mention de cette situation dans un reportage de 2022. On ne sait pas qui a fait cela, et c'était des déchets mélangés. Est-ce qu'il est encore possible d'avoir du plastique mélangé à des déchets papier? Est-ce que tout cela est approuvé par le gouvernement et les déchets sont envoyés dans les pays pauvres, qui se retrouvent pris avec nos déchets?

**M. Drouin :** Ce que vous soulevez, c'est la question des problèmes liés aux exportations illégales des déchets.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Mais vous les avez sanctionnés?

**M. Drouin :** Ce dont on s'est rendu compte, c'est qu'une certaine partie des exportateurs vont mal étiqueter ce qui se trouve dans leurs conteneurs. Quelqu'un pourrait déclarer à Environnement et Changement climatique Canada que c'est du plastique propre, et la partie importatrice pourrait dire qu'elle veut cette marchandise. Par contre, le conteneur pourrait ne pas contenir le type de plastique qui est inscrit sur la demande de

We also work a lot with the Canada Border Services Agency and other countries. We take part in periodic inspections at certain ports and locations known to pose more of a problem. We carry out periodic inspections under an initiative known as Operation Demeter, which brings together some 90 countries.

If you like, my colleague can answer your specific question about implementation and give you more information on how it all works.

**Hannah Rogers, Director General, Environmental Enforcement, Environment and Climate Change:** Good morning. Thank you for your question.

[English]

To give you some background on how Environment and Climate Change Canada, or ECCC, enforcement works on issues of illegal export of waste in general, we have a number of approaches, as Mr. Drouin mentioned. First, we work closely with our colleagues from the Canada Border Services Agency, also known as CBSA. Our team at ECCC does quite a significant amount of information gathering. We have intelligence officers and other staff with whom we work, mostly in Mr. Drouin's shop, to gather information about where we suspect there may be non-compliance and the export of illegal waste.

We provide that information to our team that works on this in particular. They work with our colleagues at CBSA. If we determine that there is a possibility of an illegal shipment of waste in Canada, we make the decision as to whether we're going to conduct an inspection. We then go with our CBSA colleagues to the port, and we will do things like open the shipping container at the port to determine whether there is actually some sort of illegal waste, for example, plastic waste that has been put in this shipping container to go to a place without the proper permit or it might be mislabeled, as well.

Oftentimes, we find containers that have one HS code but what's in the shipping container is not what it says. In those circumstances, we work again with our CBSA colleagues to ask that they prohibit the export of that waste under the Customs Act. That means that shipment is not leaving Canada. Sometimes people also work further with the CBSA to then remove the shipping container and do inspections.

permis. On sait que cela se produit, et c'est un peu le type de modifications réglementaires qu'on a proposées pour essayer de remédier à la situation.

On fait aussi beaucoup de travail avec l'Agence des services frontaliers du Canada et avec les autres pays. On participe à des opérations de vérification ponctuelle dans certains ports et à certains endroits où il y a plus de points chauds qu'ailleurs; on y effectue des vérifications ponctuelles. C'est une opération qui s'appelle Demeter. Il y a à peu près 90 pays qui travaillent là-dessus.

Pour votre question plus spécifique par rapport à la mise en œuvre, si vous le voulez, ma collègue pourra vous expliquer plus en détail comment tout cela fonctionne.

**Hannah Rogers, directrice générale, Application de la loi en environnement, Environnement et Changement climatique Canada :** Bonjour. Je vous remercie de la question.

[Traduction]

Pour vous donner une idée de la manière dont Environnement et Changement climatique Canada applique la loi sur les exportations illicites de déchets en général, comme l'a mentionné M. Drouin, nous utilisons un certain nombre d'approches. Tout d'abord, nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC. Notre équipe à Environnement et Changement climatique Canada effectue un important travail de collecte de renseignements. Nous travaillons avec des agents de renseignement et d'autres membres du personnel, principalement chez M. Drouin, pour recueillir des renseignements lorsque nous soupçonnons l'existence d'un cas de non-conformité et d'exportation de déchets illicites.

Nous fournissons ces renseignements à l'équipe qui traite ce dossier particulier. Elle travaille avec nos collègues de l'Agence des services frontaliers du Canada. Si nous déterminons qu'il est possible qu'une exportation illicite de déchets ait eu lieu au Canada, nous décidons de procéder ou non à une inspection. Nous nous rendons ensuite au port avec nos collègues de l'Agence des services frontaliers du Canada et nous procédons à l'ouverture du conteneur d'expédition afin de déterminer s'il contient des déchets illicites, par exemple des déchets plastiques qui ont été placés dans ce conteneur d'expédition pour être acheminés vers un lieu déterminé sans permis approprié ou qui sont mal étiquetés.

Souvent, nous trouvons des conteneurs qui portent un code SH, mais dont le contenu n'est pas conforme à ce qui est indiqué. Dans ce cas, nous travaillons à nouveau avec nos collègues de l'ASFC pour leur demander d'interdire l'exportation de ces déchets en vertu de la Loi sur les douanes. L'envoi ne quitte alors pas le Canada. Parfois, d'autres personnes collaborent ensuite avec l'ASFC pour retirer le conteneur et procéder à des inspections.

Another way we do enforcement work on illegal waste exports is when we hear from a transiting country. If a container has, for example, landed in another country on its way to somewhere else, sometimes they will open the container and say, "We think there may be some non-compliance here." Or we may hear from a receiving country if the container has made its way to the shipping destination and once they receive it, they realize that it may be illegal. In those cases, we work with agencies or governments in those countries remotely. They will send us information and photographs and our officers will work with them to determine whether there is non-compliance. In those cases, then our officers use their discretion to determine what kind of enforcement action to take. They have a number of options at their disposal. We often issue written warnings when there is a first offence or when the offence is relatively minor and when the party is cooperative. However, any written warnings form a part of their file so that in future, if there are additional infractions, that will be taken into account and penalties will be more severe.

Other enforcement actions our officers can take include administrative monetary penalties. These are fines that do not go through the court systems. There is not an actual court prosecution, and charges are not laid.

**Senator Miville-Dechêne:** I'm sorry, but I want to leave some space for my colleagues.

**Ms. Rogers:** That's a quick summary of our enforcement action.

**The Chair:** I will retain this maybe for later when I ask questions about why there are no penalties. This is very important. Thank you so much.

**Senator Arnot:** Thank you, witnesses. You're here to talk about the bill. Is this bill redundant? Will this bill produce any improvements or benefits to the regime already in place? If so, what would they be? We've been told the bill will not improve the system, not function or make any real difference whatsoever to the system that you already have in place or that you're proposing.

Second, Annex II of the Basel Convention includes waste that does not appear to be aligned with Schedule 7 of this particular bill. That seems to be a big problem. More importantly, is this bill fundamentally redundant because no real improvements will occur?

Please answer that question. It's fairly straightforward about the bill.

Nous effectuons également un travail d'application des lois sur les exportations illicites de déchets lorsque les pays de transit nous signalent des infractions. Si, par exemple, un conteneur fait escale dans un pays alors qu'il est en route pour une autre destination, et les autorités de ce pays ouvrent le conteneur et disent : « Nous pensons qu'il y a peut-être ici un cas de non-conformité. » Il arrive aussi qu'un pays destinataire nous informe que le conteneur a été acheminé jusqu'à la destination et qu'une fois réceptionné, on s'est rendu compte qu'il contenait des déchets illicites. Dans ce cas, nous travaillons à distance avec les agences ou les gouvernements de ces pays. Ils nous envoient des renseignements et des photographies, et nos agents collaborent avec eux pour déterminer s'il y a non-conformité. Dans ce cas, nos agents font preuve de discernement pour cerner le type de mesures à prendre. Ils disposent d'un certain nombre de solutions. Nous émettons souvent des avertissements écrits lorsqu'il s'agit d'une première infraction ou lorsque l'infraction est relativement mineure et que l'intéressé se montre coopératif. Toutefois, les avertissements écrits sont versés au dossier, de sorte qu'à l'avenir, si d'autres infractions sont commises, on en tiendra compte et les sanctions seront plus sévères.

Nos agents peuvent également prendre d'autres mesures d'exécution, notamment des sanctions administratives pécuniaires. Il s'agit d'amendes qui ne passent pas par le système judiciaire. Il n'y a pas de poursuites judiciaires et aucune accusation n'est portée.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je suis désolée, mais je veux laisser un peu de temps à mes collègues.

**Mme Rogers :** Voilà un bref résumé des mesures que nous prenons pour assurer l'application de la loi.

**La présidente :** Je vais peut-être garder ce point à l'esprit plus tard, lorsque je poserai des questions sur les raisons de l'absence de sanctions. C'est très important. Je vous remercie.

**Le sénateur Arnot :** Merci aux témoins. Vous êtes ici pour parler du projet de loi. Ce projet de loi est-il redondant? Apportera-t-il des améliorations ou des avantages au régime existant? Dans l'affirmative, lesquels? On nous a dit que le projet de loi n'améliorera pas le système, qu'il ne fonctionnera pas ou qu'il n'apportera aucune différence réelle au régime qui est déjà en place ou que vous proposez.

Deuxièmement, l'annexe II de la Convention de Bâle inclut des déchets qui ne semblent pas correspondre à ceux de l'annexe 7 de ce projet de loi. Il semble qu'il s'agisse là d'un problème majeur. Plus important encore, ce projet de loi est-il fondamentalement redondant parce qu'il n'apportera aucune amélioration réelle?

Veuillez répondre à cette question assez simple au sujet du projet de loi.

**Mr. Drouin:** The bill would introduce a second regime that would go alongside the regime. As I mentioned before, I'm here to talk about how the regime works.

By introducing Bill S-234, we would then have a regime that would prohibit waste for final disposal to other countries. At the same time, hazardous waste for recycling and final disposal would also be prohibited to non-OECD countries. We then have the plastic waste amendment that would allow for export if the consent and the permit is obtained.

On your second question, Schedule 7 introduced a list of polymers, while Annex II introduced different types of waste. I think some of your witnesses mentioned that last week too.

**Senator Arnot:** Right, so that seems to be a flaw.

**Mr. Drouin:** I really cannot speak to the merit of Schedule 7, but I wanted to give you an idea of what the landscape looks like.

[*Translation*]

**Senator Gignac:** Thank you to the witnesses, Mr. Drouin and his team. At our last meeting, we heard from a City of Toronto official. I get it when it comes to shipping containers at ports, but the movement of waste across country borders is more complicated. Recyclable materials are often mixed with other waste, and traceability is an issue.

Can the bill have any impact? What are the means and mechanisms you have implemented to prevent exports? Canada and the U.S. do have agreements in place; there are treaties. Can the bill affect that?

**Mr. Drouin:** There were a lot of questions packed in there. I will try to keep it brief so you have time to ask more questions.

It is true that waste is traded internationally, mainly between Canada and the U.S. via the southern part of the Canadian border, by ship, rail and road.

Is the waste mixed? Possibly, especially when household waste is likely to be mixed. That is certainly one of the things we want to tackle at the federal level, with the upcoming regulations on labelling and packaging aimed at improving waste sorting and creating less confusion for Canadians.

**M. Drouin :** Le projet de loi introduirait un deuxième régime qui viendrait s'ajouter au régime actuel. Comme je l'ai déjà dit, je suis ici pour parler du fonctionnement du régime.

En introduisant le projet de loi S-234, nous aurions alors un régime qui interdirait l'exportation vers d'autres pays de déchets destinés à l'élimination finale. L'exportation de déchets dangereux destinés au recyclage et à l'élimination finale vers les pays non membres de l'OCDE serait également interdite. Nous avons ensuite l'amendement sur les déchets plastiques qui permettrait l'exportation si l'on obtient le consentement du pays destinataire et un permis.

En ce qui concerne votre deuxième question, l'annexe 7 contient une liste de polymères, tandis que l'annexe II contient différents types de déchets. Je pense que certains de vos témoins l'ont également mentionné la semaine dernière.

**Le sénateur Arnot :** Il semble donc qu'il s'agisse d'une lacune.

**M. Drouin :** Je ne peux pas me prononcer sur la pertinence de l'annexe 7, mais je voulais vous donner un aperçu de ce que contiennent ces annexes.

[*Français*]

**Le sénateur Gignac :** Merci aux témoins, à monsieur Drouin et à son équipe. Lors de notre dernière réunion, on a entendu des témoins, notamment de la Ville de Toronto. Je comprends les explications pour ce qui touche les conteneurs au port, mais quand il s'agit d'un mouvement transfrontalier, c'est plus compliqué. Souvent, les produits recyclables sont mélangés avec d'autres et il y a un problème de traçabilité.

Est-ce que ce projet de loi peut mener à quoi que ce soit? Quels moyens et mécanismes avez-vous mis en place pour éviter l'exportation? Il existe quand même des ententes entre le Canada et les États-Unis; il y a des traités. Est-ce que ce projet de loi peut venir interférer là-dedans?

**M. Drouin :** Il y a beaucoup de questions dans votre question. Je vais essayer de répondre rapidement pour vous donner la chance de poser d'autres questions.

En fait, il est vrai que des échanges internationaux de déchets transitent par bateau, par train ou par camion, principalement entre le Canada et les États-Unis, dans la portion sud de la frontière canadienne.

Est-ce que ces produits sont mélangés? C'est possible, particulièrement lorsque les déchets domestiques sont susceptibles de l'être. C'est effectivement une des choses auxquelles on veut s'attaquer à l'échelle fédérale, avec l'adoption prochaine d'un règlement sur l'étiquetage et sur l'emballage, dans le but de favoriser un meilleur tri des déchets et de provoquer une confusion moins grande pour les Canadiens.

That's all I will say in response to your first question, since the question about trade between Canada and the U.S. requires more than 30 seconds.

**Senator Gignac:** If I understand correctly, neither cities nor provinces are responsible for the bales of waste that are shipped, even though it comes down to traceability. Enforcing regulations is tough without traceability.

**Mr. Drouin:** Certainly, we are aware of the limits of the current system. The amendments brought forward by Minister Guilbeault and the upcoming labelling regulations will help to address the problem.

As far as traceability goes, I would say enough information is covered by the convention when it comes to permitting. When a permit application is received, it lists a significant amount of information on what's inside the container. Mislabelling does happen, and people do try to cheat the system. It is a real issue.

It becomes more challenging when the waste is not covered by the convention. For instance, the movement of plastic soda bottles is unfettered. They are not covered by the convention because of their economic value.

No information on the bales is required if they are not covered by the convention or if they are not regulated. The federal government manages the cross-border and interprovincial movement of waste, provinces make the laws governing recycling facilities, and municipalities manage those operations, a bit like the City of Toronto official explained to the committee a couple of days ago.

**Senator Gignac:** This question will no doubt seem very harsh, but why did Minister Guilbeault wait until last Saturday to do something? I was somewhat surprised, because I thought the regulations were already in effect. Can you follow up on what the minister announced? Perhaps I misunderstood.

**Mr. Drouin:** In the past, we only controlled waste that was considered hazardous by the importing country, even if we didn't consider it hazardous ourselves. There is also a basic amendment to the Basel Convention, which, rather than proposing a permit, proposed an actual ban. Canada never ratified this amendment, which came into force in 2019. The amendment that Minister Guilbeault has proposed will put in place domestic controls to ensure that we are in a position to accept these amendments and tell the United Nations that Canada is bound by them and that measures are in place.

In Canada, we cannot accept an amendment to an international treaty if the measures aren't in place domestically first. Why do it now rather than 3 or even 15 years ago? I don't have any data

Je m'arrête ici pour ce qui est de votre première question, parce que la question qui concerne les échanges entre le Canada et les États-Unis demande plus de 30 secondes pour y répondre.

**Le sénateur Gignac :** Si je comprends bien, ni les villes ni les provinces ne sont responsables quand ce sont des ballots qui sont expédiés, alors que c'est pourtant une question de traçabilité et que l'application du règlement peut être difficile en l'absence de traçabilité.

**M. Drouin :** Effectivement, nous sommes conscients des limites du système actuel. Les amendements présentés par le ministre Guilbeault et la prochaine réglementation sur l'étiquetage vont contribuer à régler ce problème.

Pour ce qui est de la traçabilité, je dirais qu'il y a suffisamment d'information quant à ce qui est couvert par la convention lors d'une demande de permis, parce que lorsqu'un permis est demandé, il y a beaucoup d'information sur ce qui se trouve dans le conteneur. Il arrive que ce soit mal étiqueté et que quelqu'un essaie de déjouer le système; c'est un enjeu réel.

Là où cela devient plus difficile, c'est lorsque les déchets ne sont pas couverts par la convention. Par exemple, les bouteilles de plastique de soda circulent librement et ne sont pas couvertes par la convention, parce qu'elles ont une valeur économique.

On ne demande pas de données au sujet des ballots s'ils ne sont pas couverts par la convention ou s'ils ne sont pas réglementés. Le gouvernement fédéral gère les mouvements transfrontaliers et interprovinciaux, les provinces légifèrent sur les installations de recyclage et les municipalités gèrent les opérations, un peu comme mon collègue de la Ville de Toronto vous l'a expliqué il y a deux jours.

**Le sénateur Gignac :** Ma question va sans doute vous paraître brutale, mais pourquoi le ministre Guilbeault a-t-il attendu jusqu'à samedi dernier pour agir? Cela me surprend un peu, parce que j'avais compris que le règlement était déjà en vigueur. Pourriez-vous revenir sur ce que le ministre a annoncé? Peut-être que je n'ai pas bien compris.

**M. Drouin :** Par le passé, on contrôlait seulement les déchets qui étaient considérés comme dangereux par le pays importateur, même si de notre côté on ne les considérait pas comme dangereux. Il y a aussi un amendement de base à la Convention de Bâle qui, plutôt que de proposer un permis, a proposé une prohibition réelle. Le Canada n'a jamais ratifié cet amendement, qui est entré en vigueur en 2019. L'amendement que le ministre Guilbeault a proposé va mettre en place des contrôles à l'échelle domestique pour que nous soyons en position d'accepter ces amendements et de dire aux Nations unies que le Canada est lié par ces amendements et que des mesures sont en place.

Au Canada, on ne peut pas accepter un amendement à un traité international si les mesures ne sont pas d'abord en place au pays. Pourquoi le faire maintenant plutôt qu'il y a 3 ans ou même

on this, but I can say that what really tipped the balance was the public debate about Canada's waste.

Can the system be improved? The system isn't perfect. That's why these amendments are designed to improve the system. We amend the regulations every three or four years with the aim of improving them, and this represents a major change.

**Senator Gignac:** Surely there are other countries doing the same thing?

**Mr. Drouin:** Yes, and we want to make sure we implement the Basel Convention in Canada in a way that works for our national circumstances.

**Senator Verner:** I'm delighted with what was done last Saturday in terms of regulatory additions. Two days ago, we heard witnesses from the David Suzuki Foundation and from Environmental Defence. Maybe it's not what they wanted to do, but they left us with the impression that we were wasting our time, that it wasn't enough and that the bill didn't go far enough.

Do these organizations know that the minister tabled a regulatory addition on Saturday?

**Mr. Drouin:** I assume that they do. Have people read it?

**Senator Verner:** In principle, this should satisfy some of their requests.

**Mr. Drouin:** It was Tania's team that oversaw the amendments to the regulations. Once the regulations have been implemented, stakeholders on a large scale are informed. We also have an advisory committee on the Canadian Environmental Protection Act. Is the information shared? I'd say so. Have people had a chance to read the regulations and form an opinion?

**Senator Verner:** In any case, they have until the end of November to comment.

**Mr. Drouin:** They have until the end of November. I mentioned in my remarks that we're really interested, as there's a critical issue concerning waste in Canada, and these stakeholders are going to give us a lot of information. Thank you for giving me the opportunity to say that we are in consultation and are waiting for feedback.

**Senator Verner:** Does everything that's done on the waste management and export front, including the tabling of regulations, exclude the U.S. because there's a special agreement with them?

15 ans? Je n'ai pas de données à ce sujet, mais je peux dire que ce qui a vraiment fait pencher la balance, c'est le débat public au sujet des déchets du Canada.

Est-ce qu'on peut améliorer le système? Le système n'est pas parfait. C'est pourquoi ces amendements visent à améliorer le régime. On modifie le règlement tous les trois ou quatre ans dans le but de l'améliorer, et cela représente un changement majeur.

**Le sénateur Gignac :** Il y a sûrement d'autres pays qui font la même chose?

**M. Drouin :** Oui, et on veut s'assurer de mettre en œuvre la Convention de Bâle au Canada d'une façon qui fonctionne pour nos circonstances nationales.

**La sénatrice Verner :** Je me réjouis de ce qui s'est fait samedi dernier pour ce qui est des ajouts réglementaires. Il y a deux jours, nous avons entendu des témoins de la Fondation David Suzuki et de l'organisme Environmental Defence. Ce n'est peut-être pas l'impression qu'ils voulaient nous laisser, mais c'est comme si nous perdions notre temps, que ce n'était pas suffisant et que le projet de loi n'allait pas assez loin.

Est-ce que ces organisations savent que le ministre a déposé un ajout réglementaire samedi?

**M. Drouin :** J'imagine que oui. Est-ce que les gens l'ont lu?

**La sénatrice Verner :** En principe, cela devrait répondre à certaines de leurs requêtes.

**M. Drouin :** En fait, c'est l'équipe de Tania qui a chapeauté les amendements au règlement. Une fois qu'on le met en œuvre, on informe les parties prenantes à grande échelle. On a aussi un comité consultatif sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Est-ce que l'information est partagée? Je peux dire que oui. Est-ce que les gens ont pu lire le règlement et se faire une opinion?

**La sénatrice Verner :** De toute façon, ils ont jusqu'à la fin de novembre pour émettre leurs commentaires.

**M. Drouin :** Ils ont jusqu'à la fin de novembre. Je mentionnais dans mes remarques que nous sommes vraiment intéressés, parce qu'il y a un enjeu critique sur la question des déchets au Canada et ces intervenants vont nous donner beaucoup d'information. Merci de me donner l'occasion de dire que nous sommes en consultation et que nous attendons des commentaires.

**La sénatrice Verner :** Tout ce qui se fait sur les plans de la gestion et de l'exportation des déchets, y compris le dépôt du règlement, exclut-il les États-Unis parce qu'il existe une entente particulière avec eux?

**Mr. Drouin:** I'd like to take a few minutes to talk about the waste exchange agreement between Canada and the United States. As you know, the Canadian and American economies are highly integrated. In addition, the United States is not a member of the Basel Convention. So to enable waste exchanges between a member country of the convention and another country that isn't a member....

The convention has a provision that states that we can enter into a bilateral, plurilateral or multilateral agreement with a country that is not a member of the convention and that, in accordance with this agreement, the waste must be managed in an environmentally sound manner. That's the first thing.

Other places in the world with integrated economies also have this same type of agreement, such as the European Union, which is an economic union, whereas our case is more of an integration of economies. The United States and Canada have two agreements. The first dates back a number of years and controls all waste considered hazardous in Canada and the United States. For this waste, there are permits and movement documents. If someone sends hazardous waste, it doesn't move freely.

The other arrangement we have with the Americans on plastic waste is to confirm that both the U.S. and Canada have measures in place to manage our waste in an environmentally responsible way.

This means that waste moves freely. Sometimes it moves freely from one municipality to another; sometimes the movement can be from a Canadian company to an American subsidiary; that's another scenario.

However, once waste leaves Canada and goes to the United States, then on to another country, it is not covered by the bilateral agreement. What is required is a permit under the Basel Convention.

In other words, if the waste goes through the United States, a permit is required and we must ensure that the country that is to receive the waste agrees and is willing to receive the waste. So the waste is excluded from the bilateral agreement.

Why do we think this waste is managed in an environmentally friendly way? We're talking about two legal states, which have legislative and regulatory frameworks with provinces, states or municipalities that regulate how waste must be treated and what kind of standards must be met. The private sector is very capable; it has made investments, it has the technology and it is innovative, so there is greater confidence that waste between Canada and the U.S. meets these specifications.

**M. Drouin :** J'aimerais prendre quelques minutes pour parler de l'entente entre le Canada et les États-Unis en matière d'échange de déchets. Comme vous le savez, les économies canadienne et américaine sont extrêmement intégrées. De plus, il y a une autre caractéristique, et c'est que les États-Unis ne sont pas membres de la Convention de Bâle. Donc, pour permettre des échanges de déchets entre un pays membre de la convention et un autre qui n'est pas membres de la convention...

La convention a une disposition qui prévoit qu'on peut conclure une entente bilatérale, plurilatérale ou multilatérale avec un pays qui n'est pas membre de la convention et que, conformément à cette entente, les déchets doivent faire l'objet d'une gestion respectueuse de l'environnement. C'est la première chose.

Il y a d'autres endroits dans le monde où les économies sont intégrées et qui ont ce même type d'entente, comme l'Union européenne, qui est une union économique, alors que, dans notre cas, c'est plutôt une intégration d'économies. Les États-Unis et le Canada ont deux ententes. La première date de plusieurs années et contrôle tous les déchets considérés comme dangereux au Canada et aux États-Unis. Pour ces déchets, il y a un permis, il y a des documents de mouvement. Si quelqu'un envoie des déchets dangereux, ils ne circulent pas librement.

L'autre arrangement que nous avons avec les Américains sur les déchets plastiques vise à confirmer que les États-Unis et le Canada ont des mesures en place qui permettent de gérer nos déchets d'une façon respectueuse de l'environnement.

Cela veut dire que les déchets circulent librement. Parfois, ils circulent librement d'une municipalité à une autre; parfois, cela peut être d'une compagnie canadienne vers une filiale américaine; c'est un autre cas de figure.

Toutefois, dès qu'un déchet quitte le Canada et va aux États-Unis pour ensuite être acheminé dans un autre pays, cela n'est pas couvert par l'accord bilatéral. Ce qui est nécessaire, c'est d'avoir un permis conformément à la Convention de Bâle.

Autrement dit, si le transport des déchets transite par les États-Unis, un permis est nécessaire et on doit s'assurer que le pays qui doit recevoir les déchets est d'accord et veut bien recevoir ces déchets. Ces derniers sont donc exclus de l'accord bilatéral.

Pourquoi pense-t-on que ces déchets sont gérés de façon respectueuse de l'environnement? En fait, il s'agit de deux États de droit, qui ont des cadres législatif et réglementaire avec des provinces, des États ou des municipalités qui réglementent la façon dont les déchets doivent être traités et quel type de normes doivent être respectées. Le secteur privé est très capable; il a fait des investissements, il possède la technologie requise et il fait preuve d'innovation; on a donc une plus grande confiance dans le fait que les déchets entre le Canada et les États-Unis respectent ces caractéristiques.

**Senator Verner:** Thank you.

The bill stipulates that, once it has been passed, municipalities would have 12 months to comply with it. I see you're raising your eyebrows. According to the Toronto-area witness we heard yesterday, this would be more or less problematic for them; however, since many small municipalities use subcontractors, do you think a 12-month period is realistic? Have you heard any comments on this?

**Mr. Drouin:** It's always on a case-by-case basis. We've heard what my colleague from the City of Toronto mentioned from other municipalities.

For us, a 12-month period is always short from a regulatory viewpoint, as the regulations may need to be amended. We'll have to look at what's happening with the bill, but if we had to amend regulations, a 12-month period is extremely short. We're talking about two to four years in general to make regulations.

**Senator Verner:** Thank you very much.

[English]

**Senator Wells:** Thank you, panel. I'm going to be the fifth senator to ask Mr. Drouin, in a different way: In terms of the amendments that were announced by Minister Guilbeault, are the elements that are covered in this bill covered under his announcement of the other day?

**Mr. Drouin:** Thank you for the question, because I think I can answer that question.

**Senator Wells:** I thank all my colleagues for the question.

**Mr. Drouin:** If I look at Bill S-234, the cornerstone seems to be the schedule and the final disposal. What Minister Guilbeault introduced is all hazardous materials as well as hazardous recyclable materials.

**Senator Wells:** I understand that there are other things involved in the announcement. Are the elements in the bill covered under his announcement? Does his announcement make this bill not necessary?

**Mr. Drouin:** That will be for the government to answer. They will provide you with a position.

One thing I can tell you is that when these regulations come into place, all hazardous and recyclable materials for recycling and disposal will be banned from Canada to non-OECD countries. What I'm saying is that when the final amendments

**La sénatrice Verner :** Merci.

Le projet de loi stipule notamment que, après son adoption, les municipalités auraient une période de 12 mois pour s'y conformer. Je vois que vous haussez les sourcils. D'après le témoin de la région de Toronto que nous avons entendu hier, ce serait pour eux plus ou moins problématique; cependant, comme beaucoup de petites municipalités font appel à des sous-traitants, croyez-vous qu'une période de 12 mois est réaliste? Avez-vous entendu des commentaires à ce sujet?

**M. Drouin :** C'est toujours du cas par cas. Effectivement, ce que mon collègue de la Ville de Toronto a mentionné, on l'a entendu de la part d'autres municipalités.

Pour nous, une période de 12 mois, c'est toujours court sur le plan réglementaire, parce qu'on pourrait devoir modifier le règlement. On devra examiner ce qui se passe avec le projet de loi, mais si on devait modifier un règlement, une période de 12 mois est extrêmement courte. On parle de deux à quatre ans en général pour prendre un règlement.

**La sénatrice Verner :** Merci beaucoup.

[Traduction]

**Le sénateur Wells :** Merci au groupe de témoins. Je vais être le cinquième sénateur à poser cette question à M. Drouin, d'une façon différente : en ce qui concerne les amendements annoncés par le ministre Guilbeault, les éléments couverts par ce projet de loi sont-ils couverts par l'annonce qu'il a faite l'autre jour?

**M. Drouin :** Je vous remercie de votre question, car je pense pouvoir y répondre.

**Le sénateur Wells :** Je remercie tous mes collègues pour cette question.

**M. Drouin :** Si j'examine le projet de loi S-234, la pierre angulaire semble être le calendrier et l'élimination finale. Ce que le ministre Guilbeault a introduit concerne toutes les matières dangereuses ainsi que les matières recyclables dangereuses.

**Le sénateur Wells :** Je sais que l'annonce comporte d'autres éléments. Les éléments du projet de loi sont-ils couverts par cette annonce? Cette annonce rend-elle ce projet de loi inutile?

**M. Drouin :** C'est au gouvernement de répondre à cette question. Il vous fournira sa position.

Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque ces règlements entreront en vigueur, les matières dangereuses et recyclables destinées au recyclage et à l'élimination seront interdites entre le Canada et les pays non membres de l'OCDE. Ce que je veux

are published, the effect will be that all hazardous waste and hazardous recyclable materials will be banned for export from Canada to non-OECD countries.

**Senator Miville-Dechêne:** So it doesn't cover the bill. It's not the same thing as the bill because the bill is all plastic for elimination.

**Mr. Drouin:** All plastics that are deemed hazardous will be banned.

**Senator Miville-Dechêne:** Okay, but that's not our question.

**Senator Wells:** I have another question, but I also want to note that we didn't really get an answer to the first question.

Ms. Rogers, as director general of enforcement, you had mentioned HS codes. I know that more than 10%, maybe up to 15%, of HS codes on all products that exit Canada are incorrect. They're either mislabeled deliberately to hide or it's done in error. I know that Canada doesn't publish real time or timely data on our exports. We do it in metadata by Statistics Canada a year later or something like that.

Would it be helpful to you, to the cause, if this data were published on a timely basis, like dozens of other countries do, through customs data, bills of lading and the other sources that you may use?

**Ms. Rogers:** Our current cadre of officers and intelligence analysts use a wide range of information that's out there. We have been expanding our data analytics team to be able to sift through the massive amounts of data that do exist publicly and through subscription services, all the kinds of information that you would want ECCC enforcement to be looking at.

I'm not an expert on exactly what HS code information could potentially be available in the future, but I will say that, in general, the more information we can use to gather information generally helps us do our jobs, as long as we have the capacity to sift through the amounts of information.

**Senator Wells:** Thank you for that. The HS code is on every bill of lading. If that were publicly available or readily available, do you think that would be more helpful than it not being available in real time?

**Ms. Rogers:** Speaking generally, as I said —

**Senator Wells:** I want you to speak as the director general of enforcement.

dire, c'est que lorsque les amendements définitifs seront publiés, l'exportation de tous les déchets dangereux et de toutes les matières recyclables dangereuses du Canada vers les pays non membres de l'OCDE sera interdite.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** L'annonce ne couvre donc pas le projet de loi. Elle diffère du projet de loi, parce que ce dernier concerne tous les plastiques destinés à l'élimination.

**M. Drouin :** Tous les plastiques jugés dangereux seront interdits.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** D'accord, mais ce n'est pas ce que nous vous demandons.

**Le sénateur Wells :** J'ai une autre question, mais je tiens également à souligner que nous n'avons pas vraiment obtenu de réponse à la première.

Madame Rogers, en tant que directrice générale de l'application, vous avez mentionné les codes SH. Je sais que plus de 10 %, peut-être même 15 %, des codes SH de tous les produits qui sortent du Canada sont inexacts. Ces produits sont mal étiquetés soit délibérément à des fins de dissimulation, soit par erreur. Je sais que le Canada ne publie pas de données en temps réel ou en temps opportun sur ses exportations. Ces renseignements sont publiés dans les métadonnées de Statistique Canada environ un an plus tard.

Serait-il utile pour vous, pour la cause, que l'on publie ces données en temps opportun, comme le font des dizaines d'autres pays, par l'entremise des données douanières, des connaissements et d'autres sources que nous pourrions utiliser?

**Mme Rogers :** Notre équipe actuelle d'agents et d'analystes du renseignement utilise un large éventail de renseignements disponibles. Nous élargissons notre équipe d'analyse des données afin de pouvoir examiner la quantité massive de données disponibles au public et obtenues grâce à des abonnements, tous les types de renseignements que doivent examiner les services d'application d'Environnement et Changement climatique Canada.

Je ne sais pas exactement quels renseignements sur les codes SH pourraient être disponibles à l'avenir, mais je pense qu'en général, plus nous disposons de renseignements, mieux nous pouvons faire notre travail, à condition que nous ayons la capacité d'examiner ces renseignements.

**Le sénateur Wells :** Je vous remercie. Le code SH figure sur chaque connaissement. Si ce code était accessible au public ou facile à obtenir, pensez-vous qu'il serait plus utile que lorsqu'il n'est pas disponible en temps réel?

**Mme Rogers :** D'une manière générale, comme je l'ai dit...

**Le sénateur Wells :** J'aimerais que vous vous exprimiez en tant que directrice générale de l'application.

**Ms. Rogers:** More information is always helpful. I know that there are potentially consequences, including information that may have been private in the past, for maintaining customer privacy or whatever those things are. As a non-expert on the import/export side of things of CBSA, I don't want to veer into their territory. But we certainly do appreciate whatever information our officers can obtain. If, in the future, there were more information, we would use it.

**Senator Wells:** Do you have access to the bills of lading when something is leaving port and before it gets to Asia or wherever?

**Ms. Rogers:** Yes. We work closely with CBSA, both at the regional and HQ levels. They will share information with us. We have information-sharing agreements. Again, there is a lot of publicly available data that we can obtain.

**Senator Wells:** Thank you.

**The Chair:** I want to take this opportunity to ask a quick question.

From what you are saying, this will not stop the export of our waste whether it is recyclable, hazardous, or for final elimination. It will control it better, but it will not stop it.

Why can we not manage our waste within our borders? We need jobs. We need creation of industry.

What is the size of this problem? How much of our waste — because morally and ethically, I don't think we should be exporting any kind of waste. Why can we not manage it, as you said, with sound environmental management, which includes taking care of our own backyard, which is our waste?

**Mr. Drouin:** Our plastics economy is linear. Currently, we manufacture a product and then we dispose of the product. The transition to a circular plastic economy is happening; it's under way. There's a long way to go, but we're working with the provinces, territories and the federal government together to transition toward that.

I will give you a few examples that will strengthen our ability to manage our plastic waste in Canada.

For example, the federal government has banned some single-use plastic items that are not necessary in our economy. That reduces stress on waste management facilities to process those products. If they're not in the economy, they don't end up in the

**Mme Rogers :** Il est toujours utile de disposer de plus de renseignements. Je sais qu'il pourrait y avoir des conséquences, y compris pour des renseignements qui étaient peut-être privés dans le passé, pour la protection des renseignements personnels des clients ou pour d'autres raisons. Je ne suis pas une experte du volet importation et exportation de l'ASFC, et je ne veux donc pas m'immiscer sur leur territoire. Mais nous accueillons volontiers tous les renseignements que nos agents peuvent obtenir. Si, à l'avenir, nous disposions de plus de renseignements, nous les utiliserions.

**Le sénateur Wells :** Avez-vous accès aux connaissances lorsque les conteneurs quittent le port et avant qu'ils arrivent en Asie ou ailleurs?

**Mme Rogers :** Oui. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'ASFC, tant au niveau régional qu'au niveau de l'administration centrale. Elle nous communique des renseignements. Nous avons conclu des ententes de partage de renseignements. Là encore, nous pouvons obtenir de nombreuses données accessibles au public.

**Le sénateur Wells :** Merci.

**La présidente :** Je profite de l'occasion pour vous poser une petite question.

D'après ce que vous dites, on ne mettra pas fin à l'exportation de nos déchets, qu'ils soient recyclables, dangereux ou destinés à l'élimination définitive. Il y aura un meilleur contrôle, mais l'exportation de nos déchets ne cessera pas.

Pourquoi ne pouvons-nous pas gérer nos déchets à l'intérieur de nos frontières? Nous avons besoin d'emplois. Il nous faut créer des industries.

Quelle est l'ampleur du problème? Quelle part de nos déchets...? Parce que sur le plan moral et éthique, je ne pense pas que nous devrions exporter quelque type de déchets que ce soit. Pourquoi ne pouvons-nous pas les gérer, comme vous l'avez dit, d'une manière écologiquement rationnelle, ce qui inclut de remettre de l'ordre dans nos propres affaires, soit nos déchets?

**M. Drouin :** Notre économie du plastique est linéaire. Actuellement, nous fabriquons un produit, puis nous l'éliminons. La transition vers une économie circulaire du plastique est en cours. Il y a encore beaucoup de chemin à faire, mais nous travaillons avec les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral pour faire cette transition.

Je vais vous donner quelques exemples de choses qui renforceront notre capacité à gérer nos déchets plastiques au Canada.

Par exemple, le gouvernement fédéral a interdit certains produits en plastique à usage unique qui ne sont pas nécessaires dans notre économie. Une telle mesure réduit la pression exercée sur les installations de gestion des déchets pour le traitement de

environment or clogging up our recycling system. The Canadian Council of Ministers of the Environment published a single-use plastics roadmap that has 30 items of interest. The next step for the government is to look at those 30 items and whether additional items should be removed from the economy.

Those are examples.

Another example is the introduction of the recycled content and labelling rules that I was referring to not long ago. They will require plastics packaging and some single-use plastics items to integrate recycling in the manufacturing process. That would mean that, suddenly, what goes to the garbage has an economic value that will then incentivize keeping them reintroduced in other products, whether in another bottle or another plastic product. The rules with the labelling component will help reduce the confusion of Canadians regarding what waste goes in which bin.

In the fall, we will also be introducing a plastics registry, which will give us the data of the plastics that are put into the economy and what the fate of those plastics is. It will require producers to do that.

The provinces are doing their part, as well. They're introducing extended producer responsibility legislation and regulations across the country, which shift the burden from taxpayers to private companies to deal with the waste. Essentially, they have targets for the collection and recycling of different types of materials. That means that in 2027, 8 out of 10 Canadians will live under a regime that is governed by extended producer responsibility.

The system is changing to strengthen our internal works. Change is happening, but is it happening fast enough? That, I think, is your question. The answer is "no," which is why we're constantly trying to improve the system.

**The Chair:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Massicotte:** Thank you for joining us this morning.

I would have asked the same question regarding the same point of view, but instead I'll devote my speaking time to another topic.

My first question is about container inspections. Statistically speaking, how many inspections do you do per year?

ces produits. S'ils ne sont pas utilisés dans l'économie, ils ne finissent pas dans l'environnement et n'encomrent pas notre système de recyclage. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement a publié une feuille de route sur les produits en plastique à usage unique qui comprend 30 produits d'intérêt. La prochaine étape pour le gouvernement consiste à examiner ces 30 produits et à déterminer si d'autres produits doivent être retirés de l'économie.

Ce sont là des exemples.

Un autre exemple est la mise en place de règles sur le contenu recyclé et l'étiquetage dont j'ai parlé il y a peu de temps. Elles exigeront que les emballages en plastique et certains produits en plastique à usage unique intègrent le recyclage dans le processus de fabrication. Cela signifie que, soudainement, ce qui va à la poubelle a une valeur économique qui favorisera leur réintroduction dans d'autres produits, qu'il s'agisse d'une autre bouteille ou d'un autre produit en plastique. Les règles relatives à l'étiquetage contribueront à réduire la confusion qu'éprouvent les Canadiens qui se demandent dans quel bac ils doivent mettre leurs déchets.

À l'automne, nous mettrons également en place un registre sur les plastiques, qui comprendra des données à propos des plastiques qui entrent dans l'économie et du sort qui leur est réservé. Les producteurs seront tenus d'en rendre compte.

Les provinces contribuent aux efforts. Elles proposent des mesures législatives et réglementaires sur la responsabilité élargie des producteurs dans tout le pays. Ainsi, on fait passer des contribuables aux entreprises privées le fardeau de la gestion des déchets. Il s'agit essentiellement de fixer des objectifs pour la collecte et le recyclage de différents types de matières. Ainsi, en 2027, 8 Canadiens sur 10 vivront sous un régime régi par l'approche de la responsabilité élargie des producteurs.

Le système est en train de changer pour améliorer ce que nous faisons. Les changements sont en cours, mais se produisent-ils assez rapidement? Telle est, je pense, votre question. La réponse est « non » et c'est pourquoi nous essayons constamment d'améliorer le système.

**La présidente :** Merci.

[*Français*]

**Le sénateur Massicotte :** Merci d'être des nôtres ce matin.

J'aurais posé la même question concernant le même point de vue, mais je vais plutôt consacrer mon temps de parole à un autre sujet.

Ma première question porte sur les inspections de conteneurs. Du point de vue des statistiques, combien d'inspections faites-vous par année?

My second question is this: In what percentage of these visits have you found a defect or had a quality-related concern?

**Ms. Rogers:** Thank you for the question. I will provide some context.

[English]

Each year, our enforcement branch decides upon its priorities. We have a certain number of officers across the country, and we decide where the highest risks to the environment and human health are. Over the last two years, one of our national priorities has been the export of plastic waste.

We have been upping the number of inspections we have been doing. I can give you some numbers; they are not complete because it's an ongoing project. In 2021-22, we did 23 inspections, and we took action in 13 cases. Up until now, in 2022-23, we've done 39 inspections, and we took 16 enforcement actions.

What that does not tell you is how many of those shipments — as I mentioned before — did not leave the country because of our inspections. We're not necessarily taking enforcement action there ourselves; those might be our partners at CBSA. So it does not give you the full picture. There might be many cases where the shipments did not leave Canada, they were refused and the exporter was unable to export illegal plastic waste.

**Senator Massicotte:** If I look at the numbers, approximately once a month, you do a search, and approximately half the time, there's something wrong with it.

**Ms. Rogers:** From a statistical perspective, they're small enough numbers to not be able to say as a general trend that would be what we found. When we finish the project, we'll complete a report, and we'll be able to give more general data —

**Senator Massicotte:** You must be spending a lot of time preparing the report, because your main job is to do the inspections, right?

**Ms. Rogers:** We have over 400 instruments that we enforce across the country, with about 225 officers.

**Senator Massicotte:** Those 225 officers — they're what allows you to do the 23 inspections?

**Ms. Rogers:** Yes. We enforce the Fisheries Act, which has regulations. Any time there's a spill, we are out there responding to spills. Then, as I noted, we have about 400 instruments just under CBSA.

Ma deuxième question est la suivante : quel est le pourcentage de ces visites où vous avez trouvé un défaut ou eu un questionnement relatif à la qualité?

**Mme Rogers :** Merci pour la question. Je vais vous donner un peu de contexte.

[Traduction]

Chaque année, notre direction générale de l'application de la loi détermine ses priorités. Nous disposons d'un certain nombre d'agents au pays et nous déterminons où se situent les risques les plus importants pour l'environnement et la santé humaine. Ces deux dernières années, l'exportation de déchets plastiques a été l'une de nos priorités à l'échelle nationale.

Nous avons augmenté le nombre d'inspections. Je peux vous donner quelques chiffres. Ils ne sont pas complets puisque c'est un projet qui est en cours. En 2021-2022, nous avons effectué 23 inspections et pris des mesures dans 13 cas. Jusqu'à présent, en 2022-2023, nous avons fait 39 inspections et pris 16 mesures d'application de la loi.

Ce que cela ne vous dit pas, c'est le nombre de chargements — comme je l'ai déjà mentionné — qui n'ont pas quitté le pays en raison des inspections que nous avons faites. Ce n'est pas nécessairement nous qui prenons des mesures d'application. Il peut s'agir de nos partenaires de l'ASFC. Cela ne vous donne donc pas un portrait complet de la situation. Il se peut que dans de nombreux cas, les chargements n'aient pas quitté le Canada, qu'ils aient été refusés et que l'exportateur n'ait pas pu exporter illégalement des déchets plastiques.

**Le sénateur Massicotte :** Si je regarde les chiffres, environ une fois par mois, vous faites une recherche, et environ la moitié du temps, il y a quelque chose qui ne va pas.

**Mme Rogers :** D'un point de vue statistique, les chiffres sont assez peu élevés et ne nous permettent pas de dire que c'est la tendance générale. Lorsque nous aurons terminé le projet, nous préparerons un rapport et nous serons en mesure de fournir des données plus générales...

**Le sénateur Massicotte :** Vous devez passer beaucoup de temps à préparer le rapport, car votre travail consiste principalement à effectuer les inspections, n'est-ce pas?

**Mme Rogers :** Nous appliquons plus de 400 textes dans l'ensemble du pays, avec environ 225 agents.

**Le sénateur Massicotte :** Ces 225 agents... Ce sont eux qui vous permettent de faire les 23 inspections?

**Mme Rogers :** Oui. Nous appliquons les dispositions de la Loi sur les pêches, qui est assortie de règlements. Chaque fois qu'il y a un déversement, nous sommes sur le terrain pour intervenir. Ensuite, comme je l'ai indiqué, nous avons environ 400 textes d'application, pour la LCPE seulement.

Our officers are targeting plastics exports, but it's one of many areas that our officers have to —

**Senator Massicotte:** You say that and yet you only do one inspection per month. Why am I disappointed?

**Ms. Rogers:** I wish I could give you a different perspective in terms of numbers. We'll see what the trends are over the years.

We have been working on this more and more as we have noted trends in the data. Our work with CBSA is increasing. Sometimes there are also cases where our officers are taking actions but no actual inspections might take place, but action is still taken.

**Senator Massicotte:** How about cars? Are they recyclable? I hear there is significant trafficking of cars that are being stolen off our streets and being sent to African countries. Is that recyclable or not?

**Ms. Rogers:** That is an area beyond my expertise in terms of looking at illegal exports of that type of waste. I don't believe that would necessarily be caught under these regulations, but I'd have to get back to you on that.

**Senator Massicotte:** Because that would lift your numbers quite significantly. Thank you.

**Senator McCallum:** Thank you. I'm sorry I was late this morning.

I'm concerned, like everyone, that we might not need this bill, and I think that's what we're trying to get an answer to.

When you look at the waste exports that happen, there was a huge decrease from 2016 to 2020. It was primarily due to China's updated contamination standards. Then, despite the Basel Convention concepts of environmentally sound waste management, authorized movement and informed consent of receiving countries, we still ship the majority of our waste to the United States, which is not a member of the Basel Convention. It almost looks like there's a loophole.

I want to go back to Senator Galvez's question. The more I listen, the more I think this bill is not required. We could put in an amendment to this bill to stop all plastic shipments. If we keep shipping, it's not going to address the over-consumerism that's driving the plastic waste within our own country. If it's environmentally safe, then let's do it in our country. Why are we sending it somewhere else?

I don't understand what's happening here.

Nos agents ciblent les exportations de plastique, mais c'est l'un des nombreux éléments que nos agents doivent...

**Le sénateur Massicotte :** Vous dites cela et pourtant, vous ne faites qu'une inspection par mois. Pourquoi suis-je déçu?

**Mme Rogers :** J'aimerais pouvoir vous donner une perspective différente quant aux chiffres. Nous verrons quelles tendances se dessineront au fil des ans.

Nous y travaillons de plus en plus, car nous avons remarqué des tendances dans les données. Nous travaillons de plus en plus avec l'ASFC. Il arrive aussi parfois que nos agents prennent des mesures sans qu'une inspection proprement dite ait lieu, mais des mesures sont tout de même prises.

**Le sénateur Massicotte :** Qu'en est-il des voitures? Sont-elles recyclables? J'ai entendu dire qu'il y avait un important trafic de voitures volées dans nos rues, qui sont envoyées dans des pays africains. Sont-elles recyclables ou non?

**Mme Rogers :** L'exportation illégale de ce type de déchet est une question qui dépasse mon champ de compétences. Je ne crois pas que cela soit nécessairement couvert par cette réglementation, mais je devrai vous revenir là-dessus.

**Le sénateur Massicotte :** C'est que cela ferait augmenter considérablement vos chiffres. Je vous remercie.

**La sénatrice McCallum :** Merci. Je suis désolée d'être arrivée en retard ce matin.

Comme tout le monde, je crains que nous n'ayons pas à adopter le projet de loi et je pense que c'est la question pour laquelle nous essayons d'obtenir une réponse.

Lorsqu'on voit les exportations de déchets, on constate qu'il y a eu une baisse énorme entre 2016 et 2020. C'était principalement attribuable à la mise à jour des normes relatives à la contamination de la Chine. Ensuite, malgré les principes énoncés dans la Convention de Bâle qui concernent la gestion écologiquement rationnelle des déchets, les mouvements autorisés et le consentement en connaissance de cause des pays destinataires, nous continuons à expédier la majorité de nos déchets aux États-Unis, qui ne sont pas parties à la Convention de Bâle. On dirait presque qu'il y a une échappatoire.

Je voudrais revenir à la question de la sénatrice Galvez. Plus j'écoute, plus je pense que le projet de loi n'est pas nécessaire. Nous pourrions y ajouter un amendement pour mettre fin à tous les envois de plastique. Si nous continuons à expédier du plastique, cela ne résoudra pas le problème de la surconsommation qui génère des déchets plastiques dans notre propre pays. Si c'est sur le plan environnemental, alors faisons-le dans notre pays. Pourquoi les envoyer ailleurs?

Je ne comprends pas ce qui se passe ici.

You say the countries are covered by the rule of law, but with resource extraction, the Canadian companies that go overseas don't even abide by the law that exists. They go in and destroy countries, basically. Will the amendment to stop all plastic exports resolve the issue? I'm trying to wrap my head around this, and it just seems that we're not dealing with plastic waste properly. We're sending it off to different countries that really don't have — it's not actually by consent.

**Mr. Drouin:** I'll try to give you a more elaborate response because I think you're all looking for that. I will try to say a few things that might help.

First, on China's decision not to accept waste from any country, it has big implications. It was followed by other Asian countries as well. The decrease can also be explained by the COVID pandemic, but there is also a big change in the system. That forces everyone to look at their internal domestic capacity to deal with waste. That is one clear implication.

What Minister Guilbeault has tabled will mean that — I will try to say it a bit differently — hazardous plastic and other waste that is hazardous will not be shipped to developing countries. The plastics that are recyclable, that is, so not the unrecoverable you mentioned, senator. These plastics will continue to be allowed to be traded even to developing countries but only if they want it. Sometimes they want it because they have businesses that need this input as feed stock.

Another type of waste stream that will never be covered going forward is the type of — well, unless the international community amends the convention, but in reality, it's a very clean plastic. You could think about plastic bottles all baled together, those are not controlled by the Basel Convention by any country.

That's what the amendments that Minister Guilbeault introduced will do on plastic waste. Another thing Bill S-234 will do, based on my understanding, is to prohibit the export of any product that has a substance included in Schedule 7. Some of those components or polymers are not necessarily plastics or they are sometimes part of the manufacture of some plastic items but others are not plastic at all.

Bill S-234 would, in effect, introduce another regime that might be difficult for regulators to find what they need to do. Can they export? Do they need an export permit and the consent of another country? Or they have to find a way to see if their product has one of the 32 components of Schedule 7 included in

Vous dites que les pays sont couverts par la primauté du droit, mais lorsqu'il s'agit de l'extraction des ressources, les entreprises canadiennes qui vont à l'étranger ne respectent même pas la loi existante. Essentiellement, elles détruisent des pays. La modification visant à mettre un terme à toutes les exportations de plastique résoudra-t-elle le problème? J'essaie de comprendre et il me semble que nous ne gérons pas correctement les déchets plastiques. Nous les envoyons dans différents pays qui n'ont vraiment pas... Ils ne donnent pas leur consentement, en fait.

**M. Drouin :** Je vais essayer de vous donner une réponse plus élaborée, car je pense que c'est ce que vous souhaitez tous. J'essaierai de faire quelques observations qui pourraient vous être utiles.

Tout d'abord, la décision qu'a prise la Chine de ne pas accepter de déchets en provenance de quelque pays que ce soit a d'importantes répercussions. D'autres pays asiatiques ont emboîté le pas. La baisse peut également s'expliquer par la pandémie de COVID, mais il y a aussi un grand changement dans le système. Cela oblige chaque pays à examiner sa capacité à gérer les déchets. Il s'agit là d'une conséquence claire.

Ce que le ministre Guilbeault a proposé fera en sorte — je vais essayer de le dire de façon un peu différente — que les plastiques dangereux et d'autres déchets dangereux ne seront pas expédiés vers des pays en développement. Les plastiques recyclables, donc pas les plastiques irrécupérables que vous avez mentionnés, sénatrice, pourront toujours être exportés, même vers les pays en développement, mais uniquement s'ils le souhaitent. Parfois, ils le veulent parce qu'ils ont des entreprises qui ont besoin de ces intrants comme matières premières.

Un autre type de déchets qui ne sera jamais couvert à l'avenir... Eh bien, à moins que la communauté internationale ne modifie la convention, mais en fait, il s'agit d'un plastique très propre. Il suffit de penser aux bouteilles en plastique mises en ballots, dont le mouvement n'est contrôlé par aucun pays dans le cadre de la Convention de Bâle.

C'est ce que les modifications proposées par le ministre Guilbeault prévoient en ce qui concerne les déchets plastiques. De plus, d'après ce que j'ai compris, le projet de loi S-234 interdira l'exportation de tout produit contenant une substance inscrite à l'annexe 7. Certains des composants ou polymères ne sont pas nécessairement des plastiques ou font parfois partie de la fabrication de certains produits en plastique, mais d'autres ne sont pas du tout des plastiques.

Le projet de loi S-234 créerait, en fait, un autre régime dans le cadre duquel il pourrait être difficile pour les entités réglementées de déterminer ce qu'elles doivent faire. Peuvent-elles exporter? Ont-elles besoin d'un permis d'exportation et du consentement d'un autre pays? Ou bien elles doivent trouver un

their product and, if so, their waste will not be able to be shipped to any country. That's the two types of regimes that will be introduced.

Some of your witnesses two days ago were saying that it might create difficulties for implementation because it might be difficult to find out what is exactly in the waste, looking at Schedule 7. That creates confusion for regulators in terms of what they can or cannot do.

Will Bill S-234 address the issue of illegal export? I think the answer is no. Nothing right now in any regulations will solve the illegal exports. What will solve that issue is the compliance promotion, enforcement and working with other countries. That is a real issue. I want to be clear: Illegal exports are happening and all countries are very concerned about it. I don't know if that answers the questions.

**Senator McCallum:** Why do we not stop shipping to the United States if they're not covered by the convention? Why are we sending the majority there and then they can do whatever? How come we don't just say, "no more"?

**Mr. Drouin:** I don't know if you were here or not, but I'll summarize what I said about the U.S.

The two economies are extremely integrated and things move across the border on a regular basis for many types of products, and that is also based on waste, as well. The convention allows that type of trade between a country that is a member of the convention and a country that is not a member. This is the bilateral agreement and arrangement we have with the U.S. that allows for that trade.

The same type of agreement is in place for the EU, for example. Within the EU, the waste circulates freely among the member states, a bit like Canada and the U.S. If a plastic is hazardous and covered by another type of agreement, we have with the U.S. and a permit is required, what circulates freely is the non-hazardous clean type of plastic. If waste coming from Canada goes to the U.S. and is destined to another country, it's not covered by the bilateral agreements with the U.S. It's covered by the Basel Convention and we need the consent of the recipient country. Without that, we will not issue a permit.

Then, lastly, trade between Canada and the U.S., sometimes between a municipality and a facility maybe 60 kilometres away — but also between Canadian or American businesses that

moyen de vérifier si leur produit contient l'un des 32 composants de l'annexe 7 et, si c'est le cas, leurs déchets ne pourront être expédiés vers aucun pays. Voilà les deux types de régimes qui seront créés.

Certains des témoins qui ont comparu devant votre comité il y a deux jours ont dit que cela pourrait créer des problèmes sur le plan de la mise en œuvre parce qu'il pourrait être difficile de déterminer ce qui compose les déchets exactement, en regardant l'annexe 7. Cela crée de la confusion pour les entités réglementées quant à ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas faire.

Le projet de loi S-234 réglerait-il la question des exportations illégales? Je pense que la réponse est non. Rien, dans quelque règlement que ce soit, ne permettra de résoudre le problème des exportations illégales à l'heure actuelle. Ce qui permettra de le résoudre, c'est la promotion de la conformité, l'application de la loi et la collaboration avec d'autres pays. Il s'agit là d'un véritable problème. Je tiens à être clair : les exportations illégales existent et tous les pays sont très préoccupés par le problème. Je ne sais pas si cela répond à vos questions.

**La sénatrice McCallum :** Pourquoi ne cessons-nous pas d'expédier nos déchets vers les États-Unis s'ils ne sont pas couverts par la convention? Pourquoi leur envoyons-nous la majorité de nos déchets pour qu'ils puissent ensuite faire n'importe quoi? Comment se fait-il que nous ne disions pas simplement « c'est fini »?

**M. Drouin :** Je ne sais pas si vous étiez ici ou non, mais je vais résumer ce que j'ai dit au sujet des États-Unis.

Les deux économies sont extrêmement intégrées et de nombreux types de produits traversent la frontière de façon régulière, ce qui inclut également les déchets. La convention autorise ce type d'échanges entre un pays qui est partie à la convention et un pays qui ne l'est pas. C'est l'accord bilatéral que nous avons conclu avec les États-Unis qui permet ces échanges.

Le même type d'accord existe pour l'Union européenne, par exemple. Au sein de l'Union européenne, les déchets circulent librement entre les États membres, un peu comme c'est le cas entre le Canada et les États-Unis. Si un plastique est dangereux, il est couvert par un autre type d'accord, que nous avons conclu avec les États-Unis, et la délivrance d'un permis est nécessaire. Ce qui circule librement, ce sont les plastiques propres et non dangereux. Si des déchets provenant du Canada sont envoyés aux États-Unis et qu'ils sont destinés à un autre pays, ils ne sont pas couverts par les accords bilatéraux avec les États-Unis. Ils sont couverts par la Convention de Bâle et nous avons besoin du consentement du pays destinataire. Sinon, nous ne délivrerons pas de permis.

Enfin, dans les échanges entre le Canada et les États-Unis, parfois entre une municipalité et une installation située à 60 kilomètres de là — mais aussi entre des entreprises

have subsidiary businesses on the other side of the border — can exchange the waste as a feed stock for something they're recycling.

In other words, the bilateral agreement with the U.S. is in line with the obligations of the Basel Convention. It allows for that type of arrangement or agreement to be put in place between two parties. Canada and other countries have signed those agreements for reasons, as I mentioned, mostly around trade being linked and those two countries are very integrated.

**Senator McCallum:** Does Canada accept any hazardous material? Do we accept anything?

**Mr. Drouin:** Especially between U.S. and Canada, there's almost equal exchange between the two sides.

**Senator Anderson:** Thank you to the witnesses.

We're seeing an increase in marine shipping and travel, including cruise ships and smaller ships, in the Northwest Passage in the Arctic as a result of climate change. The Arctic is one of the oceans highly impacted by plastic waste and debris from around the world, which in turn affects the animals that we hunt, our lands and the health of people in our communities.

Can you tell me what knowledge we have about activity in the Northwest Passage given that Canada does not monitor the Arctic as effectively and the uncertainty of all the activity incoming from Canada, China, Russia and other countries? Do you have a baseline of plastic waste and debris in the Arctic? Secondly, how do we ensure that these new laws do not encourage pollution crime in the North and in Arctic waters?

**Mr. Drouin:** Thank you for those questions. They are extremely important.

The first one, though, on the ships is something that I'm not fully aware of. I don't know all the rules, especially the international rules. Officials from Transport Canada would be able to explain how the system works, exactly.

The science is clear, right? When plastics get into the environment, it has a major effect, and it is probably compounded by the density of animals in the Arctic and in the North, coupled with, perhaps, fewer recycling facilities to manage the waste.

canadiennes ou américaines qui ont des filiales de l'autre côté de la frontière —, ils peuvent échanger les déchets comme matière première pour un produit qu'ils recyclent.

Autrement dit, l'accord bilatéral avec les États-Unis est conforme aux obligations de la Convention de Bâle. Il permet de mettre en place ce type d'entente entre deux parties. Le Canada et d'autres pays ont signé ces accords pour des raisons qui, comme je l'ai mentionné, sont principalement liées à leurs liens commerciaux étroits, et ces deux pays sont très intégrés l'un à l'autre.

**La sénatrice McCallum :** Le Canada accepte-t-il des matières dangereuses? Est-ce que nous acceptons quoi que ce soit?

**M. Drouin :** Surtout entre les États-Unis et le Canada, il y a un échange presque égal entre les deux parties.

**La sénatrice Anderson :** Merci aux témoins.

Nous constatons une augmentation de la navigation maritime et des voyages par navire, y compris du nombre de navires de croisière et de petits navires, dans le passage du Nord-Ouest dans l'Arctique en raison du changement climatique. L'Arctique est l'un des océans les plus touchés par les déchets plastiques et les débris de partout dans le monde, ce qui a un effet nuisible sur les animaux que nous chassons, nos terres et la santé des membres de nos collectivités.

Pouvez-vous me dire ce que nous savons des activités qui se déroulent dans le passage du Nord-Ouest, étant donné que le Canada ne surveille pas l'Arctique de manière très efficace et compte tenu de l'incertitude liée à toute l'activité en provenance du Canada, de la Chine, de la Russie et d'autres pays? Disposez-vous d'une base de référence pour les déchets plastiques et les débris qui se retrouvent dans l'Arctique? D'autre part, comment faire en sorte que les nouvelles mesures législatives ne favoriseront pas les crimes de pollution dans le Nord et dans les eaux arctiques?

**M. Drouin :** Je vous remercie de vos questions, car elles sont extrêmement importantes.

La première, cependant, sur les navires, concerne un enjeu que je ne connais pas très bien. Je ne connais pas toutes les règles, surtout les règles internationales. Les fonctionnaires de Transports Canada seraient en mesure d'expliquer le fonctionnement exact de ce système.

Les données scientifiques sont catégoriques, n'est-ce pas? Les plastiques qui pénètrent dans l'environnement ont des répercussions importantes, probablement aggravées par la densité des animaux dans l'Arctique et dans le Nord, ainsi que par le fait qu'il y a peut-être moins d'installations de recyclage pour gérer les déchets.

We do have a baseline of waste produced in Canada. We have this by province and territory. We would have to get back to you on the numbers and whether we need to aggregate them for the Arctic, at least the Canadian part.

That's the best I can answer for you now, and we can follow up to provide you with more data.

**Senator Anderson:** When you're talking about the baseline in the Arctic, is that from the communities, or is that from the oceans themselves?

**Mr. Drouin:** That's probably even more complicated. We'll look at that data to see what we have, both on land and in the ocean.

**Senator Anderson:** Thank you very much.

**Mr. Drouin:** It might be limited, to be very honest, but we'll look at it.

**Senator Anderson:** I just want to point out the fact that within the Arctic, there is a lot of waste that was brought in by companies that have been left by companies that sit in our ground, and it is waste that, due to the warming of the temperatures and climate change, is now being exposed and is now much more prevalent than ever before on our lands. It has huge implications in terms of our subsistence hunting and the health of individuals in our communities, so it would be appreciated if the Arctic were given more consideration in terms of this legislation — or any legislation. Thank you.

**Mr. Drouin:** Maybe one thing I would say is that there is a real concern in the North, and we've been discussing with Indigenous Services Canada, or ISC, and the territories, a few ideas around what pilot projects could be put together that would contribute to addressing the issue you've just raised here. I know my colleagues in the territories are also looking at that very carefully.

One thing that pretty much everyone agreed should be done — and the question is how to do it — but in the context of extended producer responsibility, if companies bring ships to the North, they would probably have the reverse logistics to take it back to some place down south where it could be treated, until such time that the North has more infrastructure.

That was, kind of, one idea that came out of that workshop we had with officials from the federal government, some private sector companies and officials from the territories back in August, I think.

Nous disposons d'une base de référence pour les déchets produits au Canada. Ces données sont ventilées par province et par territoire. Il faudrait que nous vous revenions au sujet de ces chiffres et que nous vérifiions si nous devons les regrouper pour l'Arctique, du moins la partie canadienne.

C'est la meilleure réponse que je puisse vous donner pour l'instant, et nous pourrions faire un suivi pour vous fournir d'autres données.

**La sénatrice Anderson :** Lorsque vous parlez de la base de référence pour l'Arctique, s'agit-il des collectivités ou des océans eux-mêmes?

**M. Drouin :** C'est probablement encore plus complexe. Nous examinerons ces données pour vérifier ce que nous avons, à la fois sur terre et dans l'océan.

**La sénatrice Anderson :** Je vous remercie beaucoup.

**M. Drouin :** Pour être honnête, il se peut que ces données soient limitées, mais nous les examinerons.

**La sénatrice Anderson :** Je tiens seulement à souligner qu'une grande quantité de déchets qu'on trouve dans l'Arctique ont été apportés et laissés dans nos sols par des entreprises. En raison du réchauffement des températures et du changement climatique, ces déchets sont maintenant exposés et beaucoup plus répandus que jamais auparavant sur nos terres. Cela a d'énormes répercussions sur la chasse de subsistance et sur la santé des habitants de nos collectivités, et nous aimerions donc que la région de l'Arctique soit davantage prise en considération dans le cadre de ce projet de loi — ou de tout autre projet de loi. Je vous remercie.

**M. Drouin :** J'aimerais préciser que le Nord fait l'objet de sérieuses préoccupations et que nous discutons avec Services aux Autochtones Canada et les territoires de quelques idées de projets pilotes qui pourraient être mis en place et qui contribueraient à résoudre le problème que vous venez de soulever. Je sais que mes collègues des territoires examinent aussi cet enjeu de près.

Pratiquement tout le monde s'entend sur le fait qu'il faudrait... Il s'agit de savoir de quelle manière s'y prendre, mais dans le contexte de la responsabilité élargie des producteurs, si les entreprises amènent des navires dans le Nord, elles devraient probablement prévoir la logistique inverse pour les ramener à un endroit dans le Sud où ils pourraient être traités, du moins jusqu'à ce que le Nord dispose des infrastructures nécessaires.

C'est en quelque sorte une idée qui est ressortie de l'atelier que nous avons organisé avec des représentants du gouvernement fédéral, des entreprises du secteur privé et des représentants des territoires au mois d'août dernier, si je me souviens bien.

**Senator Anderson:** If I can just add, there is a concern regarding cruise ships and them dumping waste in the waterways in the Arctic, but there are also concerns with smaller ships that are not mandated to report and say they are research ships but are not often checked.

Those are two key concerns, as well, with the traffic in the water. Thank you.

**Ms. Rogers:** I can speak very briefly to disposal at sea and any, sort of, dumping of waste from ships in any of our waters.

There are disposal at sea regulations under the Canadian Environmental Protection Act. We do enforce those. I don't have the numbers right in front of me, because that wasn't necessarily our focus today, but I could get you information on what our inspections and enforcement have been in Arctic waters.

**Senator Anderson:** That would be great, because I don't know how you would be monitoring that.

**Ms. Rogers:** We do have some officers in each of the territories, and they do work with their partners in the territorial governments as well.

And just to let you know, we also have a bit of a focus on cruise ships right now, too, not necessarily in the North, but we have been looking at cruise ships and issues around them as well.

**Senator Anderson:** Thank you.

[Translation]

**The Chair:** Ms. Rogers and Mr. Drouin, since this issue really interests us and is very important — the issue of plastic floating in the oceans, and the illegality or legality of this ocean dumping — I'd like you to send this information to us.

If possible — because you mentioned Fisheries and Oceans Canada and Transport Canada — we'd greatly appreciate you telling us who in those departments could respond to us before October 13.

[English]

And just because we are talking a little bit broader than upstream, and you mentioned that we are far from the circular economy of the plastics — you said it's not for tomorrow; it will take years. In the meantime, we have a lot of waste going to the United States and from the United States going to everywhere thereby adding to the plastic patch that is found.

**La sénatrice Anderson :** Si vous me permettez, j'aimerais ajouter que d'autres préoccupations concernent les navires de croisière et les déchets qu'ils déversent dans les voies navigables de l'Arctique, mais aussi les plus petits navires qui ne sont pas tenus de faire des rapports et qu'on qualifie de navires de recherche, mais qui ne font pas l'objet de contrôles fréquents.

Ce sont deux autres préoccupations importantes liées au trafic maritime. Je vous remercie.

**Mme Rogers :** Je peux parler très brièvement de l'immersion en mer et de tout type de déversement de déchets provenant de navires dans nos eaux.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement prévoit des règlements sur l'immersion en mer. Nous appliquons ces règlements. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, car ce n'était pas nécessairement notre objectif aujourd'hui, mais je pourrais vous fournir des renseignements sur nos activités en matière d'inspection et d'application de cette loi dans les eaux arctiques.

**La sénatrice Anderson :** Ce serait formidable, car je ne sais pas comment vous pouvez assurer une surveillance à cet égard.

**Mme Rogers :** Nous avons des agents dans chacun des territoires, et ils travaillent également en collaboration avec leurs partenaires des gouvernements territoriaux.

De plus, à titre de renseignement, nous nous concentrons également sur les navires de croisière en ce moment, pas nécessairement dans le Nord, mais nous nous penchons aussi sur les navires de croisière et les enjeux connexes.

**La sénatrice Anderson :** Je vous remercie.

[Français]

**La présidente :** Madame Rogers et monsieur Drouin, puisque cette question nous intéresse vraiment et qu'elle est très importante — la question du plastique qui flotte dans les océans, et l'illégalité ou la légalité de cette décharge dans l'océan —, j'aimerais que vous nous transmettiez cette information.

Si possible — parce que vous avez parlé de Pêches et Océans Canada et de Transports Canada —, si vous pouviez nous dire qui dans ces ministères pourrait nous répondre avant le 13 octobre prochain, nous l'apprécierions énormément.

[Traduction]

Et puisque nous avons un peu élargi la question et que vous avez mentionné que nous sommes loin de l'économie circulaire des plastiques... Vous avez dit que ce n'était pas pour demain et que cela prendra des années. En attendant, de grandes quantités de nos déchets sont envoyées aux États-Unis et, de là, vers d'autres pays un peu partout dans le monde, ce qui ajoute aux dépôts de plastiques existants.

Apart from the extended responsibility is this issue that Canada is one of the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, countries in which per habitat, per person, we produce more and more and more waste every year. That's the problem at the source.

I remember that there was a very simple program that I discussed 20 years ago, which was pay as you throw, because the people who throw more should pay more. In Quebec, there was this incredible project, where METTLER — a weights and measures industry — worked with a local garbage truck, and they put themselves together so that every time the truck lifted the waste of a house, it read the house and adjusts the tax, and they pay for how much they throw.

I think this will stop the producing of waste, because when it touches your pocket, then you react faster. Why don't we have anything like responsible taxpayers who pay for the damage they cause in Canada?

**Mr. Drouin:** Thank you for that question. It's an essential one.

I think the data that is available from the OECD demonstrates that Canada is among the top producers of plastic waste per capita, right after the U.S.

However, when you look at it in absolute terms, we produce about ten times less than the U.S. and four times less than China, for example. But per capita, we're very high, so, of course, we're part of the problem, and as part of these negotiations on an international treaty for ending plastic pollution, Canada is at the forefront in recognizing that we need to do better.

I fully agree with your assessment that in places where there's a polluter-pay principle, not based on the regulations but as an economic incentive or disincentive, by using economic tools, as some municipalities are doing — whether it's pay for weight, or you have ten garbage bags for free, and then if you need more, you have to pay \$2. A lot of those things are being implemented in municipalities. My understanding is most of those decisions are made at the municipal level.

The extended producer responsibility creates that type of incentive, because businesses will have to deal with their waste financially as well as the way they produce. That will create an incentive for designing things better or eliminating some things that are either too costly to recycle or just unnecessary. That's another tool that's quasi-economic, but it's one that the

Outre la responsabilité élargie, le Canada est l'un des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, c'est-à-dire l'OCDE, où on produit, par habitant, de plus en plus de déchets chaque année. C'est le problème à la source.

Je me souviens avoir discuté d'un programme très simple il y a 20 ans. Il s'agissait de payer en fonction de ce que l'on jette, car les gens qui jettent plus devraient payer plus. Le Québec avait lancé un projet incroyable, dans le cadre duquel METTLER — une entreprise de poids et mesures — travaillait avec un camion à ordures à l'échelle locale. Chaque fois que le camion soulevait les déchets d'une propriété, l'entreprise pesait ces déchets et ajustait les taxes de cette propriété en conséquence, et les gens payaient selon la quantité de déchets qu'ils jetaient.

Je pense que cela permettrait de ralentir la production de déchets, car les gens réagissent plus rapidement lorsque cela les affecte sur le plan financier. Pourquoi ne tient-on pas les contribuables canadiens responsables en les faisant payer pour les dégâts qu'ils causent?

**M. Drouin :** Je vous remercie de votre question, car c'est une question essentielle.

Je pense que les données de l'OCDE révèlent que le Canada est l'un des principaux producteurs de déchets plastiques par habitant, juste après les États-Unis.

Cependant, en termes absolus, nous produisons environ 10 fois moins que les États-Unis et quatre fois moins que la Chine, par exemple. Toutefois, notre production par habitant est très élevée et nous contribuons donc au problème. Dans le cadre des négociations au sujet d'un traité international visant à mettre fin à la pollution plastique, le Canada est à l'avant-garde en reconnaissant qu'il doit faire mieux.

Je suis tout à fait d'accord avec votre évaluation selon laquelle dans les endroits où on applique un principe du pollueur-payeur qui n'est pas fondé sur la réglementation, mais qui est plutôt utilisé comme un moyen d'incitation ou de dissuasion économique à l'aide d'outils économiques, comme le font certaines municipalités, par exemple lorsqu'il faut payer selon le poids des déchets ou lorsqu'on reçoit 10 sacs à ordures gratuits, mais qu'il faut payer 2 \$ pour en recevoir davantage. Un grand nombre de ces mesures sont mises en œuvre à l'échelon municipal où, d'après ce que je comprends, la plupart de ces décisions sont prises.

La responsabilité élargie des producteurs crée ce type d'incitation, car les entreprises devront gérer leurs déchets et leur mode de production en fonction de conséquences financières. Cela les incitera à améliorer la conception de leurs produits ou à éliminer certains produits qui sont soit trop coûteux à recycler, soit tout simplement inutiles. C'est un autre outil quasi

provinces have been implementing, and that's the one that the federal plastic registry which we will be issuing this fall will support those programs by giving us the data.

I fully agree. A lot of the solutions to plastic waste are not that complicated. Some people have lived or live without plastics at all, and there were other products that were available.

**The Chair:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** I would like to talk to you about what the Basel Convention says or doesn't say about another country's acceptance. How is it assessed whether or not a country accepts to receive waste? Does the government or private businesses accept? Who accepts? We know that, in India, whether accepted or not, they burn the waste, which is terrible. Is this enough? What form of acceptance is required? These are not government-to-government negotiations; these are local companies looking for customers elsewhere.

**Mr. Drouin:** Ultimately, it's the governments that have the conversation and notify each other. There's a system in place that enables Canada, for example, to receive a request from a Canadian exporter who says they want to export to such and such a country, and that their business partner is in that country. The Canadian government will contact the country in question and say: "Here's what's happening; do you want to give your consent to receive this waste?" If so, we'll issue the permit, which will contain documents that will mention what was done with....

However, I want to say two things. Sometimes countries say that no, they don't want the waste. If they don't want it, there's no permit. Over the last few years, 13 permits have not been issued, since the country didn't want the waste. In some cases, the country doesn't want the waste because there's no ecosystem to deal with it. The company says it can handle the waste, but the country says it has no subcontractors, no regulations, that it won't accept it. If they won't accept it, Canada won't issue a permit. We don't follow up with the country to find out the reason for the refusal.

**Senator Miville-Dechêne:** I'd like to come back to the bill at the heart of our study. If I understand your last explanation correctly, it would mean that the bill covers more plastics than the last regulations, since the bill bans all plastics for final disposal, whether hazardous or not. If I've understood the regulations correctly, it's purely for hazardous plastic waste. Is my interpretation correct?

économique, mais c'est un outil que les provinces mettent en œuvre et c'est un outil par lequel le registre fédéral sur les plastiques, que nous lancerons cet automne, soutiendra ces programmes en nous fournissant des données.

Je suis donc tout à fait d'accord. De nombreuses solutions aux déchets plastiques sont moins complexes qu'on le croit. Certaines personnes ont vécu ou vivent sans plastique, et d'autres produits sont offerts.

**La présidente :** Je vous remercie.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je voudrais vous parler de ce que la Convention de Bâle dit ou ne dit pas sur l'acceptation d'un autre pays. Comment évalue-t-on si un pays accepte ou non de recevoir des déchets? C'est le gouvernement, ce sont les entreprises privées? Qui accepte? On sait qu'en Inde, que l'on accepte ou non, on brûle les déchets, ce qui est terrible. Est-ce suffisant? Quelle est la forme d'acceptation requise? Ce ne sont pas des tractations qui se font de gouvernement à gouvernement; ce sont des entreprises d'ici qui cherchent des clients ailleurs.

**M. Drouin :** Ultimement, ce sont les gouvernements qui ont la conversation et qui se notifient. Il y a un système en place qui permet au Canada, par exemple, de recevoir une demande d'un exportateur canadien qui dit qu'il souhaite exporter dans tel pays et que son partenaire d'affaires est celui-ci dans le pays en question. Le gouvernement canadien va communiquer avec le pays en question et dire : « Voici ce qui se passe; est-ce que vous voulez donner votre consentement pour recevoir ces déchets-là? » Si oui, on va émettre le permis qui contiendra des documents qui vont mentionner ce qui a été fait avec...

Par contre, je veux dire deux choses. Il arrive que les pays nous disent non, qu'ils ne veulent pas les déchets. S'ils ne les veulent pas, il n'y a pas de permis. Au cours des quelques dernières années, il y a 13 permis qui n'ont pas été émis, parce que le pays ne voulait pas les déchets. Dans certains cas, le pays ne veut pas, parce qu'il n'y a pas d'écosystème pour traiter ces déchets-là. L'entreprise se dit capable d'accueillir ces déchets, mais le pays dit qu'il n'a pas de sous-traitant, pas de règlement, qu'il ne les acceptera pas. S'il ne les accepte pas, le Canada n'émet pas de permis. On ne fait pas de suivi avec le pays pour connaître la raison du refus.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je vais revenir sur le projet de loi qui est au cœur de notre étude. Si je comprends bien votre dernière explication, cela voudrait dire que le projet de loi couvre davantage de plastiques que la dernière réglementation, puisque le projet de loi interdit tous les plastiques à élimination définitive, dangereux ou pas. Si j'ai bien compris la réglementation, c'est purement pour les déchets plastiques dangereux. Mon interprétation est-elle juste?

**Mr. Drouin:** It is partly correct. What Schedule 7 actually does is cover a lot of products that aren't plastics. Schedule 7 covers many products that are not plastics. Schedule 7 includes chemical components. There are 32 chemical components, and many of these components are not found in plastic products. In other words, there would be a ban on non-plastic products.

**Senator Miville-Dechêne:** Is that why you say it would be difficult for companies to operate with an act and regulations?

**Mr. Drouin:** The colleague from the City of Toronto explained the situation quite well when he said that there are two issues. The first is that Schedule 7 contains chemical components that could end up in municipal waste, but it won't be possible to know exactly how much because everything is mixed together, and because it's not a product that we could see in the bales and identify as plastic or not. This creates a certain difficulty.

Industry stakeholders have often brought up the other difficulty: It becomes difficult for them to know exactly all the components that are in their products. There would be a lot of products that would be banned from export, including products that are not plastics.

**Senator Miville-Dechêne:** As someone who works in this field, what would you say is more restrictive for private businesses? Is it duly passed legislation in Canada or the Basel Convention with its regulations? Does this have an impact on the level of penalties? These are basically non-binding conventions.

**Mr. Drouin:** Once a country like Canada has accepted the Basel Convention, it becomes binding. It is an international obligation. Currently, Canada has international obligations under the Basel Convention and under the amendments on plastics adopted in 2019. What Minister Guilbeault has presented will require us to assume new obligations because of the Basel Ban Amendment. The United Nations treaty is legally binding.

**Senator Miville-Dechêne:** When you comply with it.

**Mr. Drouin:** Yes, when you comply with it. Canada has accepted the convention and amendments on plastic waste, and it will accept the ban on waste exports in the coming months.

[English]

As soon as we accept it, we're bound by it.

**M. Drouin :** Elle est juste en partie. Ce que l'annexe 7 fait en réalité, c'est qu'elle couvre beaucoup de produits qui ne sont pas des plastiques. L'annexe 7 couvre beaucoup de produits qui ne sont pas des plastiques. L'annexe 7 inclut des composantes chimiques. Il y a 32 composantes chimiques, et plusieurs de ces composantes ne se retrouvent pas dans les produits de plastique. Autrement dit, il y aurait une prohibition de produits qui ne sont pas des plastiques.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** C'est pour cela que vous dites que ce serait difficile pour les compagnies de fonctionner avec une loi et des règlements?

**M. Drouin :** Le collègue de la Ville de Toronto vous a assez bien expliqué la situation en disant qu'il y a deux enjeux. Le premier est que l'annexe 7 contient des composantes chimiques qui pourraient se retrouver dans les déchets municipaux, mais on n'aura pas la possibilité de savoir exactement combien, parce que tout est mélangé, et parce que ce n'est pas un produit qu'on pourrait voir dans les ballots et identifier comme étant du plastique ou pas. Cela crée une certaine difficulté.

L'autre difficulté, des intervenants de l'industrie l'ont mentionnée souvent : cela devient difficile pour eux de savoir exactement toutes les composantes qui se trouvent dans leurs produits. Il y aurait beaucoup de produits qui seraient interdits à l'exportation, dont des produits qui ne sont pas des plastiques.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Vous qui êtes dans ce domaine, qu'est-ce qui est le plus contraignant pour l'entreprise privée? Est-ce que c'est une loi adoptée en bonne et due forme au Canada ou la Convention de Bâle avec des règlements? Est-ce que cela peut avoir un impact sur la hauteur des sanctions? Ce sont des conventions non contraignantes à la base.

**M. Drouin :** La Convention de Bâle, une fois qu'un pays comme le Canada l'a acceptée, devient contraignante. C'est une obligation internationale. Actuellement, le Canada a des obligations internationales conformément à la Convention de Bâle et aux amendements sur le plastique adoptés en 2019. Ce que le ministre Guilbeault a présenté va nous obliger à assumer de nouvelles obligations à cause de l'amendement à la Convention de Bâle portant interdiction. Le traité des Nations unies est légalement contraignant.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Quand on s'y soumet.

**M. Drouin :** Oui, quand on s'y soumet. Le Canada a accepté la convention et les amendements sur les déchets plastiques et il va accepter au cours des prochains mois l'interdiction d'exporter les déchets.

[Traduction]

Dès qu'on l'accepte, on doit s'y soumettre.

[Translation]

You asked whether it was a convention, an act or regulations. It's the whole package that makes the system work, and provides the capacity to implement it. The Canadian Environmental Protection Act gives the minister the power to accept or reject a permit, but also to impose sanctions. This is an important point. Regulations establish the conditions under which the minister meets their legal obligations.

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you.

**Heather McCready, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environment and Climate Change Canada:** Thank you for the questions.

[English]

I have the pleasure to add something so I can feel as if I'm being helpful.

Mr. Drouin is correct, of course, in that all of these things work together to form a complete regime. For an international rule, treaty or convention that Canada is a party to, to have effect in Canada — so that if Canadians violate that there is some sort of sanction — typically we see it find effect in Canadian law and Canadian regulations, and regulations are creatures of law.

We have the Canadian Environmental Protection Act and various regulations under it. The Basel Convention finds its life in Canada through the Canadian Environmental Protection Act and then subsequent regulations. Those provide tools that Canada's enforcement officers can then enforce. In some cases, they go to court, and there are penalties through a prosecution. In other cases, as mentioned, there are administrative monetary penalties, which are civil proceedings.

I certainly sense the frustration of us not being able to answer directly whether we support this bill. That's because the government doesn't yet have an official position on that, and part of forming that position is listening to the witnesses here. However, Bill S-234 is, effectively, the same as Bill C-204, and as Mr. Drouin mentioned in his opening comments, the government had an official position on that which is public, so we can refer you to that.

[Français]

Vous avez demandé si c'était une convention, une loi, un règlement. C'est l'ensemble qui fait en sorte que le système se tient et qu'il y a les capacités nécessaires pour le mettre en œuvre. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement donne au ministre le pouvoir d'accepter ou de ne pas accepter un permis, mais lui permet également d'imposer des sanctions. C'est un point important. La réglementation permet d'établir les conditions au moyen desquelles le ministre se décharge de ses obligations légales.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Merci.

**Heather McCready, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Environnement et Changement climatique Canada :** Merci pour les questions.

[Traduction]

J'ai le plaisir de pouvoir fournir quelques renseignements supplémentaires, ce qui me donne l'impression d'être utile.

Monsieur Drouin a raison, bien entendu, en ce sens que tous ces éléments se conjuguent pour former un régime complet. Pour qu'une règle, un traité ou une convention internationale à laquelle le Canada a adhéré ait des répercussions au Canada — de sorte que si les Canadiens violent ces mesures, une sanction quelconque sera appliquée —, il faut les enchâsser dans le droit et les règlements canadiens, et les règlements sont des créations de la loi.

Nous avons la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et les divers règlements qui en découlent. La Convention de Bâle est mise en œuvre au Canada par l'entremise de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et des règlements qui en découlent. Ces textes fournissent des outils que les responsables de l'application de la loi au Canada peuvent ensuite utiliser. Dans certains cas, ces affaires se retrouvent devant les tribunaux et des pénalités sont appliquées à la suite de poursuites judiciaires. Dans d'autres cas, comme on l'a mentionné, il y a des sanctions administratives pécuniaires, qui découlent de procédures civiles.

Je perçois certainement une certaine frustration lorsque nous ne pouvons pas répondre directement à la question de savoir si nous soutenons ce projet de loi. Le gouvernement n'a pas encore adopté de position officielle sur le sujet, et cette position sera en partie fondée sur les témoignages entendus aujourd'hui. Cependant, le projet de loi S-234 est pratiquement identique au projet de loi C-204 et, comme M. Drouin l'a mentionné dans sa déclaration préliminaire, la position officielle du gouvernement au sujet de ce projet de loi a été rendue publique, et nous pouvons donc vous y renvoyer.

That doesn't necessarily mean we will have an identical position on this bill. We still have to listen to all of the witnesses and form an opinion, but we would point you to the testimony of other witnesses, as Mr. Drouin has done as well, who have outlined some potential issues, including implementation of two overlapping regimes and potential enforceability issues, in addition to banning the export of things that may actually have value to the countries where they're going. Not all waste is necessarily harmful and bad.

What we're trying to do with the circular economy is to extract value from waste and have it be used so it doesn't have to be destroyed. There are countries that want this waste and are using it in productive and environmentally safe ways, and that is not necessarily something we would want to prevent.

As I mentioned, there is no official government position on this yet, which is why we seem a little awkward in the way we're answering questions. It's not intentional.

**Senator Wells:** I want to thank the panel for agreeing to stay longer than one hour. I'm finding this helpful, and I will use your time.

Director General McCready, after my colleague asked her question regarding reducing waste and why we send it out, Mr. Drouin mentioned promoting Canadian innovations and that sort of thing. As Legislative and Regulatory Affairs Director General, can you explain to me the logic behind not having an exemption for the single-use, rapidly compostable, Canadian-invented, fully biodegradable plastic bags? To a normal Canadian guy, it seems like it's a really good idea, really good innovation and really good invention — something that reduces plastic waste in landfills. Can you help us there?

**Ms. McCready:** Not to be glib, but as Director General of Legislative and Regulatory Affairs, I'm here more about the legislative and regulatory processes. Mr. Drouin is your expert on things to do with the plastic content. So I will respectfully stay in my lane and pass the puck to my right.

**Mr. Drouin:** Thanks for this. I think the straight answer is that there is no scientific evidence that compostable checkout bags, for example, do compost in the environment. Sometimes, those products are using industrial facilities with very particular environmental conditions in them in terms of temperature and humidity. Those conditions are not found in the Canadian environment. When a plastic checkout bag, whether compostable or non-compostable made of petroleum products, gets to the

Cela ne signifie pas nécessairement que nous adopterons une position identique au sujet du projet de loi actuel. Nous devons encore écouter tous les témoins et nous faire une opinion, mais entretemps, nous vous renvoyons aux témoignages d'autres témoins, comme l'a fait M. Drouin, qui ont souligné certains problèmes potentiels, notamment la mise en œuvre de deux régimes qui se chevauchent et les problèmes potentiels liés à l'application, en plus de l'interdiction d'exporter des choses qui pourraient avoir de la valeur pour les pays où elles sont envoyées. Tous les déchets ne sont pas nécessairement nuisibles et mauvais.

Dans le cadre de l'économie circulaire, nous tentons d'extraire une valeur des déchets et de les utiliser pour éviter qu'ils ne soient détruits. Certains pays souhaitent avoir ces déchets et les utiliser de manière productive et sans danger pour l'environnement, et nous ne souhaitons pas nécessairement empêcher cela.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement n'a pas encore adopté de position officielle sur la question, et c'est la raison pour laquelle nous semblons hésiter lorsque nous répondons aux questions. Ce n'est pas intentionnel.

**Le sénateur Wells :** Je tiens à remercier les témoins d'avoir accepté de rester plus d'une heure. Je trouve cette discussion utile et je vais utiliser votre temps.

Madame McCready, après la question de ma collègue sur la réduction des déchets et les raisons pour lesquelles nous les envoyons ailleurs, M. Drouin a mentionné la promotion des innovations canadiennes et ce genre de choses. À titre de directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, pouvez-vous m'expliquer la logique qui sous-tend la décision de ne pas accorder d'exemption aux sacs en plastique à usage unique, rapidement compostables, inventés au Canada et entièrement biodégradables? Pour un Canadien ordinaire, il semble qu'il s'agit d'une très bonne idée, d'une très bonne innovation et d'une très bonne invention, car cela permet de réduire les déchets plastiques dans les décharges. Pouvez-vous nous éclairer sur cette question?

**Mme McCready :** Je n'essaie pas d'être insolente, mais à titre de directrice générale des affaires législatives et réglementaires, je m'occupe davantage des processus législatifs et réglementaires. Monsieur Drouin est l'expert en matière de plastique. Je vais donc respectueusement rester dans mon coin et passer la rondelle à ma droite.

**M. Drouin :** Je vous remercie. Je pense que la réponse directe, c'est qu'il n'y a pas de preuves scientifiques selon lesquelles les sacs de magasinage compostables, par exemple, se décomposent dans l'environnement. Parfois, ces produits doivent être traités dans des installations industrielles où règnent des conditions très particulières sur le plan de la température et de l'humidité. Ces conditions ne se retrouvent pas dans l'environnement canadien. Lorsqu'un sac de magasinage en

environment, it does two things. One, it can strangle animals. We've all seen this in the news. The second thing is that it may not disintegrate to the level of disintegration that would not be harmful to the environment and would create microplastics, which can be problematic. In Canada, we have hundreds of jurisdictions — municipalities — that don't want to receive the compostable bags because it contaminates their system.

I think the colleague from the City of Toronto explained it very well two days ago.

**Senator Wells:** Do you know the bag I'm talking about — the one that was —

**Mr. Drouin:** Yes.

**Senator Wells:** Are you saying that is not fully compostable under the right conditions?

**Mr. Drouin:** It's not —

**Senator Wells:** Because that's the one I'm talking about, not other bags.

**Mr. Drouin:** I think I am totally understanding which one you're referring to. When those types of bags get into the environment, they don't compost because they have been designed to go back to an industrial facility that has very, very strict components and conditions that are not found in the Canadian environment. That is why they are banned.

**Senator Wells:** Thank you.

Ms. Rogers, I'm going to go back to the discussion we were having earlier about HS codes and available data. It might be helpful to you to go to the data that Pakistan, Bangladesh, Vietnam, India, and the Philippines provide on their imports because they make that data freely available. You will see Canadian exports in that data. Of course, it will be too late because it will have long left Canadian ports. Those developing countries provide that data freely to the public. Canada doesn't. I go to Senator Massicotte's question about one inspection a month or whatever it is in that scale. I mean if I were trying to send illegal or some kind of plastic on a banned list, and I knew there was a very minimal chance that it would be caught, I can imagine someone would change the HS code to get it out. I know we don't, but if the Canada Border Services Agency, or CBSA, or Environment Canada can go to Bangladesh, India, Afghanistan, Pakistan and the Philippines to get data, wouldn't it be better if that data was readily and publicly available from the Canadian source?

plastique fabriqué à partir de produits pétroliers, qu'il soit compostable ou non, se retrouve dans l'environnement, il a deux effets. Premièrement, il peut étrangler des animaux. Nous avons tous vu des histoires de ce genre dans les journaux. Deuxièmement, il est possible qu'il ne se désintègre pas suffisamment pour éviter de nuire à l'environnement et de créer des microplastiques, ce qui peut représenter un problème. Au Canada, nous avons des centaines de compétences, c'est-à-dire des municipalités, qui ne veulent pas recevoir ces sacs compostables parce qu'ils contaminent leur système.

Je pense que notre collègue de la Ville de Toronto a très bien expliqué cela il y a deux jours.

**Le sénateur Wells :** Savez-vous de quel sac je parle, c'est-à-dire celui qui était...

**M. Drouin :** Oui.

**Le sénateur Wells :** Êtes-vous en train de dire que ce sac n'est pas entièrement compostable dans les conditions appropriées?

**M. Drouin :** Il n'est pas...

**Le sénateur Wells :** Parce que je parle de ce sac, et non des autres sacs.

**M. Drouin :** Je pense que je comprends parfaitement de quel sac vous parlez. Lorsque ces types de sacs se retrouvent dans l'environnement, ils ne se décomposent pas, car ils ont été conçus pour être traités dans une installation industrielle qui est dotée de composantes et de conditions très précises qu'on ne retrouve pas dans l'environnement canadien. C'est la raison pour laquelle ces sacs sont interdits.

**Le sénateur Wells :** Je vous remercie.

Madame Rogers, j'aimerais revenir à la discussion que nous avons eue plus tôt sur les codes SH et les données existantes. Les données que le Pakistan, le Bangladesh, le Vietnam, l'Inde et les Philippines fournissent sur leurs importations pourraient vous être utiles et vous pouvez les consulter, car ces pays mettent ces données à la disposition de tous. Vous y verrez également des données sur les exportations canadiennes. Bien entendu, il sera trop tard, car ces marchandises auront quitté les ports canadiens depuis longtemps. Ces pays en développement fournissent donc ces données gratuitement au public. Le Canada ne fait pas cela. Je reviens à la question du sénateur Massicotte au sujet d'une inspection mensuelle ou d'une mesure semblable. Je veux dire par là que si j'essayais d'envoyer des produits illégaux ou des plastiques se trouvant sur une liste de produits interdits et que je savais qu'il y a très peu de chances qu'ils soient détectés, je peux imaginer que quelqu'un pourrait modifier le code SH pour faire sortir ces produits du pays. Je sais que nous ne faisons pas cela, mais si les intervenants de l'Agence des services frontaliers du

**Ms. Rogers:** As I mentioned earlier, I'm not trying to skate around the issue either. As I said, we do take large amounts of data into account. We look at trends. We look at patterns. We've hired a number of great data scientists who are able to analyze a lot of information, and they certainly are always looking for additional sources. So if there is something that could be publicly available in the future, they will certainly look at it.

**Senator Wells:** It would be great to get it at the source rather than at the destination.

**Senator McCallum:** I just wanted to go back to what you said about how the plastic decreased with COVID. It actually increased. During the COVID-19 pandemic, the reliance on single-use plastics increased, and at the height of the outbreak, some provincial health officials advised against using reusable bags. The new source of plastic pollution was the single-use PPE and that they're not being discarded.

When I look at how much we ship out, it is in the tonnes, and 70% is discarded as waste. In Canada, 86% is landfill. We're talking about tonnes and tonnes. When you look at this bill, it says that we are looking at controlling pollution and managing waste. That's Part 7 of the Canadian Environmental Protection Act, or CEPA, right? If we're controlling pollution, why are we not controlling it in our own country? It seems like this bill doesn't cover enough because we're not addressing the root cause of why we have all this waste.

Therefore, I'm looking to amend the bill to address our own pollution because Senator Anderson talked about pollution crime, and we're committing that in our own country and not doing anything about it. My concern here is that this waste is going into our fresh water and affecting the birds and the animals, including humans.

Could you talk a bit about addressing our own pollution that we create?

**Mr. Drouin:** I think you're pointing out that a very high percentage of waste going to landfill. In other countries, it goes to incineration because that's what they do, but at the end of the day, globally, we all have the same problem. Our recycling rate

Canada, c'est-à-dire l'ASFC, ou d'Environnement Canada peuvent s'adresser au Bangladesh, à l'Inde, à l'Afghanistan, au Pakistan et aux Philippines pour obtenir des données, ne serait-il pas préférable que ces données soient facilement et publiquement accessibles à partir de la source canadienne?

**Mme Rogers :** Comme je l'ai déjà dit, je n'essaie pas de contourner la question. Comme je l'ai dit, nous tenons compte de grandes quantités de données. Nous tentons de repérer des tendances. Nous avons embauché plusieurs excellents scientifiques des données qui sont en mesure d'analyser un grand nombre de renseignements, et ils sont certainement toujours à la recherche de sources supplémentaires. Ainsi, si de telles sources pouvaient devenir publiques, ils en tiendraient certainement compte.

**Le sénateur Wells :** Ce serait bien d'obtenir les données à la source plutôt qu'à la destination.

**La sénatrice McCallum :** Je veux simplement revenir à ce que vous avez dit sur l'utilisation réduite du plastique durant la COVID. Son utilisation a plutôt augmenté. Durant la pandémie de COVID-19, l'emploi de plastique à usage unique a augmenté, et au sommet de l'éclosion, des responsables provinciaux de la santé déconseillaient l'utilisation de sacs réutilisables. La nouvelle source de pollution par le plastique était l'équipement de protection individuelle à usage unique, qui n'a toujours pas été mis de côté.

Concernant les matières que nous exportons, on les compte en tonnes, et 70 % d'entre elles sont rejetées sous forme de déchets. Au Canada, 86 % des matières terminent dans des dépotoirs. Nous parlons là de tonnes et de tonnes de déchets. Avec ce projet de loi, nous cherchons à contrôler la pollution et à gérer les déchets. Cela correspond à la partie 7 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, n'est-ce pas? Si nous voulons contrôler la pollution, pourquoi ne la contrôlons-nous pas dans notre propre pays? Il semble que le projet de loi ne ratisse pas assez large, parce que nous ne nous attaquons pas à la raison principale pourquoi nous produisons tous ces déchets.

C'est pourquoi je veux amender ce projet de loi. Je veux m'attaquer au problème de la pollution causée par le Canada. La sénatrice Anderson a parlé du crime de la pollution, et pourtant nous nous en rendons coupables dans notre propre pays, mais nous ne faisons rien pour y remédier. Je crains que ces déchets aboutissent dans les eaux douces et causent du tort aux oiseaux, aux animaux et aux humains.

Pourriez-vous parler davantage de la gestion de la pollution que nous créons nous-mêmes?

**M. Drouin :** Si je comprends bien, vous déplorez qu'un très haut pourcentage des déchets se retrouve dans les dépotoirs. Dans d'autres pays, les déchets finissent à l'incinérateur, parce que c'est leur façon de faire, mais je pense qu'en fin de compte,

is about 8% to 9% in Canada as well as in any other country. That's the first thing I want to say because we do have a problem. We're still a linear economy for plastics, and we need to move this to a circular economy.

It's under way. It's happening, but I think what you're saying is that it's not happening fast enough. I would not disagree with you. The reality is that governments are taking action and putting regulations in place for exactly that type of purpose. Can we strengthen our own domestic ability to recycle the plastics? First and foremost, it would probably mean not using as much plastic. The second thing is reusing the plastics — having more options for reusable. There is also the repair and the remanufacturing so that we extend the end of life of these plastic products.

We need to take items, especially single-use plastic items, out of the economy because they're not necessary. They don't necessarily perform an essential function. They lead to pollution, and there are alternatives. That's why the government has banned some single-use plastics and we're going to be looking at others.

We need to create economic incentives for recycling. One key policy for Canada that we're going to put forward this fall is requiring plastics packaging to have a certain amount of plastics that comes from waste and is recycled content. We hope that with this policy it will have an impact on the 8% to 9% that we're talking about, because suddenly, if a plastic bottle or a plastic resin has an economic value and is required by regulation to be put back into another product, then companies will have to do it. That will mean they will have to design their products better so that they can be recycled easily. It will have to be labelled as recyclable or not, so as to reduce confusion among consumers. Then all of this, with the extended producer responsibility for programs in the provinces and territories, is likely going to create a big push to invest in infrastructure to recycle this influx of waste that's going to come to these facilities for recycling.

The idea behind this is that private sector investment will have to kick in and stimulate those investments in infrastructure and also for innovation. We know that in Canada this gap in infrastructure is about \$8 billion, so it's quite a challenge that the country is facing, but our federal, provincial and territorial governments are tackling this within their power and jurisdiction. That will create the type of environments that you're saying we should have and that we don't have.

As I was saying earlier, we'll see more of these results in 2025, 2026 and 2027 across the country. That's the trajectory. The ban on single-use plastics is already happening. It will be

nous avons tous le même problème. Notre taux de recyclage se situe à environ 8 ou 9 % au Canada, tout comme dans bien d'autres pays. C'est la première chose que je dois dire, car nous avons en effet un problème. Nous appliquons toujours un modèle économique linéaire aux plastiques, et nous devons passer à un modèle circulaire.

Le travail est enclenché, mais vous dites qu'il n'avance pas assez vite. Je ne vais pas vous contredire. En réalité, les gouvernements prennent des mesures et mettent en place des règlements justement pour accélérer la cadence. Pouvons-nous renforcer notre capacité de recycler le plastique au Canada? D'abord et avant tout, il faudrait probablement utiliser moins de plastique qu'à l'heure actuelle. Ensuite, il faudrait réutiliser le plastique et avoir plus d'options pour ce faire. Il y a aussi la réparation et le réusinage qui permettraient de prolonger la vie utile des produits en plastique.

Nous devons retirer ces produits de l'économie, notamment les produits en plastique à usage unique, car ils ne sont pas nécessaires et n'ont pas de fonction essentielle. Ces produits causent de la pollution, et il existe d'autres solutions. C'est pourquoi le gouvernement a banni certains produits de plastique à usage unique, et nous allons examiner la possibilité d'en interdire d'autres.

Nous devons créer des incitatifs économiques au recyclage. Une politique essentielle pour le Canada, que nous allons mettre en œuvre dès cet automne, consiste à exiger que les emballages en plastique contiennent une certaine quantité de plastique provenant des déchets et du recyclage. Nous espérons que cette politique permette d'augmenter le pourcentage de 8 à 9 % que nous venons de citer. Si du jour au lendemain, les bouteilles de plastique ou les résines de plastique ont une valeur économique et doivent être intégrées aux nouveaux produits, les entreprises n'auront pas le choix d'agir. Elles devront concevoir de meilleurs produits pour qu'ils soient facilement recyclables. Les produits seront étiquetés comme étant recyclables ou non, ce qui réduira la confusion chez les consommateurs. Toutes ces mesures, y compris la responsabilité élargie des producteurs dans les programmes des provinces et territoires, inciteront fortement l'industrie à investir dans l'infrastructure pour recycler les déchets qui arriveront dans les installations de recyclage.

L'idée, c'est d'amener le secteur privé à investir dans l'infrastructure et l'innovation. Nous savons qu'au Canada, le manque à gagner en infrastructure s'élève à environ 8 milliards de dollars. C'est donc tout un pari que le pays doit tenir, mais les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'y attellent, dans le respect des compétences de chacun. Ces mesures vont créer le genre de climat que vous souhaitez et qui nous manque à l'heure actuelle.

Comme je le disais plus tôt, les résultats seront davantage apparents en 2025, 2026 et 2027 partout au pays. C'est la trajectoire que nous suivons. L'interdiction des produits en

illegal to sell those products by December 2023, for example, and the year after that, Canada will ban the export of these products. So we won't be able to produce single-use plastic cutlery in Canada produce it and sell it to other countries. That will also be banned. That is happening. The country has started to transition.

**The Chair:** Thank you very much. Before I give the floor to Senator Miville-Dechéne, can you please send us the list of the substances in Schedule 7 of the bill that according to you are not plastic? Can you send that to us?

**Mr. Drouin:** Yes, we can look at this.

[Translation]

**Senator Miville-Dechéne:** We need this; is it a high number? There are 32 products; aren't many of them plastics?

**Mr. Drouin:** I cannot answer your question right now, but we can get back to you later.

[English]

**The Chair:** For October 13, please.

As we keep saying that we are not going fast enough and the problem is growing because we are not going fast enough on making this circular and taking care of our waste in our home. Is there is a recommendation that you can make to us to help you go faster? We are the legislators. We have, I think, power. If we don't have the power, I don't know who has the power. Can you please tell us, what recommendation do you need in order to accelerate the pace to be responsible in managing our waste?

**Mr. Drouin:** There are definitely a few things that are extremely useful collectively. The fact that you're doing a study on this issue is creating a debate among stakeholders, you're getting input and your study is going to inform the government's position. That's one thing.

You're also hearing from a broad range of stakeholders who are telling you what the bill does or doesn't do. That's extremely useful as well. Keeping the debate alive is very useful. Bringing to the conversation what I would call the regional particularities that some of you have mentioned today is also very useful. It informs our thinking and our analysis.

In other words, what I'm just trying to say is that the more we have discussions in Canada on that issue, both on the export side and on our domestic capacity, is very useful. You may want to

plastique à usage unique a déjà commencé. Il sera illégal de vendre ces produits à partir de décembre 2023, par exemple. À partir de 2024, leur exportation sera également interdite. Donc, il sera impossible de produire des ustensiles en plastique à usage unique au Canada et de les vendre dans un autre pays. Ce sera interdit aussi. Ces changements s'en viennent. Le pays a déjà amorcé la transition.

**La présidente :** Je vous remercie beaucoup. Avant de donner la parole à la sénatrice Miville-Dechéne, j'aimerais savoir si vous pouvez nous envoyer la liste des substances inscrites à l'annexe 7 du projet de loi qui ne sont pas des plastiques, selon vous. Pourriez-vous nous la faire parvenir?

**M. Drouin :** Oui, nous pourrions le faire.

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechéne :** On a besoin de cela; est-ce un nombre élevé? Il y a 32 produits; est-ce que plusieurs d'entre eux ne sont pas des plastiques?

**M. Drouin :** Personnellement, je ne peux pas vous répondre maintenant, mais on pourra vous répondre plus tard.

[Traduction]

**La présidente :** Veuillez nous l'envoyer d'ici le 13 octobre.

Nous répétons constamment que nous n'allons pas assez vite, au Canada. Le problème va croissant, parce qu'il faut aller plus vite pour adopter le modèle économique circulaire et mieux gérer nos déchets au Canada. Pouvez-vous nous faire une recommandation pour accélérer les efforts à votre ministère? Nous sommes les législateurs. Je dirais que nous avons du pouvoir. Sinon, je ne sais bien pas qui en a. Que pourriez-vous nous recommander pour accélérer la cadence et gérer nous-mêmes nos déchets de façon responsable?

**M. Drouin :** Il y a clairement des mesures extrêmement utiles, sur le plan collectif. Cette étude crée un débat parmi les intervenants, vous obtenez leur point de vue. Cette étude va aider le gouvernement à prendre position. C'est déjà quelque chose.

Vous entendez une large palette d'intervenants qui vous indiquent ce que le projet de loi fera ou non. C'est extrêmement utile, tout comme le fait de garder le débat ouvert. Il est très pertinent, dans cette conversation, de tenir compte des particularités régionales que vous avez mentionnées aujourd'hui. Cela alimente notre réflexion et l'analyse que nous menons au ministère.

Autrement dit, il est très utile de favoriser les discussions sur les exportations et sur notre capacité de gérer les déchets au pays. Vous pourriez aussi inviter d'autres témoins qui seront

also discuss and invite other witnesses that will be impacted by the bill. All of those things are extremely useful both for us and the government.

**The Chair:** Thank you.

**Tonina Simeone, Acting Director General, Lands and Environmental Management Branch, Lands and Economic Development, Indigenous Services Canada:** I wanted to add to the question that Senator McCallum asked about waste reduction strategies and highlight for this committee that the federal government through the First Nations Waste Management Initiative, particularly for First Nations communities, supports a number of projects to reduce plastic waste or waste generally. We fund and work closely with the Indigenous Zero Waste Technical Advisory Group and other organizations across the country for community-led education strategies, partnerships and zero-waste initiatives, to decrease the amount of waste that is generated in First Nations communities and divert that waste to regulated licensed facilities off-reserve.

I just wanted to note that federal funding has been available to communities in that respect since 2016, when the program was first launched, and waste reduction key component of the program.

**The Chair:** Colleagues, do you have any more questions? We have exhausted all of our questions. I thank you and our witnesses.

(The committee adjourned.)

touchés par le projet de loi pour en discuter avec eux. Toutes ces mesures sont extrêmement utiles pour nous et le gouvernement.

**La présidente :** Je vous remercie.

**Tonina Simeone, directrice générale par intérim, Direction générale des terres et de l'environnement, Terres et développement économique, Services aux Autochtones Canada :** Concernant la question de la sénatrice McCallum portant sur les stratégies de réduction des déchets, je précise pour le comité que le gouvernement fédéral soutient divers projets visant à réduire les déchets plastiques ou les déchets en général, notamment l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations. Ainsi, nous finançons le Groupe consultatif technique autochtone sur la stratégie zéro déchet et d'autres organisations au pays, avec lesquelles nous travaillons étroitement. Nos efforts s'inscrivent dans le cadre de stratégies éducatives d'initiative communautaire, de partenariats et d'initiatives zéro déchet visant à diminuer la quantité de déchets générés par les communautés autochtones et à réacheminer ces déchets vers des centres de recyclage réglementés et autorisés en dehors des réserves.

Je voulais simplement vous faire remarquer que les communautés autochtones ont accès à du financement fédéral depuis 2016, année où nous avons lancé ce programme. La réduction des déchets en est un élément essentiel.

**La présidente :** Chers collègues, avez-vous d'autres questions à poser? Nous avons posé toutes les questions que nous avons. Je vous remercie, vous tous ainsi que les témoins.

(La séance est levée.)

---